SAINT PAUL
Île de La Réunion

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Mairie de Saint-Paul,
Place du Général de Gaulle
CS 51015 - 97864 Saint-Paul Cedex

Sommaire

Préambule

I. Contexte économique et financier p.6

II. Rétrospective et constats p.10

III. Orientations budgétaires 2022 ..... p.21

IV. Prospective globale 2021 - 2026 ..... p.24

V. Les orientations stratégiques thématiques

Saint-Paul, Terre attractive et écologique p.29
- Aménagement du territoire et logement
- Transition écologique
- Attractivité du territoire

Saint-Paul, Terre apprenante et innovante p.36
- Vie éducative
- Lecture publique

Saint-Paul, Terre solidaire et inclusive p.42
- Petite enfance
- Jeunesse
- Séniors
- Actions sociales
- Santé pour tous

Saint-Paul, Terre accueillante et participative p.55
- La propreté urbaine à l'échelle des bassins de Vie
- L'insertion et l'économie sociale et solidaire, pour la relance de l'emploi local
- Des bassins de vie participatifs et dynamiques
- Un territoire sécurisé

Saint-Paul, Terre des talents et des créativités p.67
- Sport
- Culture et patrimoine

Saint-Paul, Terre performante et plus accessible p.74
- Valorisation du personnel communal et amélioration de l'environnement du travail
- Optimisation des ressources
- Modernisation des services municipaux et dématérialisation
- Commande publique et performance

Orientations budgétaires pour 2023

Note de synthèse /article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Préambule

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat permet à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes fort de l'action municipale.

Le contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le débat porte également «sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

Préalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient au préalable d'exposer les éléments de contexte de l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes, car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible des indicateurs financiers de la ville.

Enfin, il est important de noter que ce débat sur les Orientations Budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité, que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.

Au moment où il convient de réfléchir sur les orientations budgétaires pour l'année 2023, se pose la question : « Quelles perspectives pour les Collectivités Locales à l'aune du contexte inflationniste actuel et des récentes mesures nationales ? ».

Cette réflexion est d'autant plus perturbée par une année 2022 particulière, pour ne pas dire atypique. En effet, les premiers mois de l'année ont été dans la lignée favorable de la fin de l'année 2021, alors qu'à la mi-année 2022, le dégel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du smic et une inflation toujours forte, pèsent lourdement sur les dépenses, et bouleversent les projections.

I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

(SOURCES : INSEE– LA BANQUE POSTALE – PROJET DE LOI DE FINANCES)

Le Rapport Annuel de la Cour des Comptes, publié en juillet 2022 sur la situation financière des Collectivités Locales pour l'exercice 2021, montre une amélioration des indicateurs financiers suite au rebond économique « post-covid ».

A la lumière de ce constat, le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2023-2027 invite les Collectivités Locales à participer au redressement des comptes publics dès 2023.

Cependant le déclenchement de la guerre en Ukraine a eu un impact fort sur l'économie modiale avec la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et, par ailleurs plus récemment sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et du SMIC. Ceux-ci ont eu une conséquence directe sur les budgets des Collectivités Locales et leurs prospectives budgétaires s'inscrivent dans un contexte moins favorable. D'ailleurs, le 7 septembre dernier l'INSEE fait le constat d'une situation nationale peu favorable, résumée dans la phrase suivante : *« La toile de fond de l'activité économique reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation. »*

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix (-7,9% en 2020), puis un fort rebond en 2021 (+ 6,8 %), la croissance serait légèrement positive (+0,2 % prévu) au 3ème trimestre 2022. La fin d'année semble cependant plus incertaine et l'activité pourrait marquer le pas (0,0 % prévu), sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 2,6 % pour 2022.

Ce contexte difficile a contraint le gouvernement à réviser ses prévisions pour 2023. Le nouveau cadrage macroéconomique prévoit une croissance en baisse, à 1% pour l'an prochain. Par ailleurs, l'inflation sera plus forte que prévu initialement, à 4,2%.

En France, le taux de chômage se situe à 7,4 % au 2ème trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires s'améliorent dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,0 % sur un an en raison notamment de la revalorisation du Smic.

Les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. La BCE a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base (pb) en juillet, suivie d'une augmentation de 75 pb en septembre ; d'autres devraient suivre. Dans ce contexte, les taux longs se sont vivement redressés depuis le début de l'année. Encore légèrement négatif en septembre 2021, le rendement de l'OAT a touché un pic à 2,37 % le 14 juin 2022, avant de se détendre face aux craintes d'un net ralentissement économique à venir.

Malgré le contexte, le déficit public se maintiendrait à -5% en 2023.

Enfin en 2022 le ratio de dette publique pourrait pour atteindre 111,5% du PIB. Le Gouvernement prévoit pour 2023 une stabilité de ce ratio de 111,2%.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Le projet de loi de finances pour 2023 a été présenté le 26 septembre 2022 en Conseil des ministres.
Ce projet de loi assume des dépenses élevées pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, avec un déficit stabilisé au niveau élevé de -5 % du PIB. Un niveau qu'il sera difficile à tenir, alors que les économies sont rares et que la pression des associations d'élus est forte pour la préservation de la situation financières des collectivités locales.
Le Gouvernement s'assigne quatre objectifs :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique ;
- Financer massivement les missions régaliennes de l'Etat ;
- Préparer l'avenir grâce à un fort investissement sur l'éducation ;
- Maîtriser la dépense publique.

Sur ce dernier point, il est à noter que le PLF pour 2023 a été présenté en même temps que le Projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, qui contraint les collectivités locales à modérer leurs dépenses de fonctionnement sur les années à venir.

Les principales dispositions du PLF 2023 impactant les collectivités locales :

Les concours financiers de l'Etat :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait en hausse de 320 millions d'euros en 2023 au lieu des 210 millions initialement prévus. Cette augmentation permettra le maintien voire une augmentation de la dotation pour 95% des collectivités. La logique de la répartition serait conservée, mais un accent serait porté sur les dotations de péréquation :

➔ + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité

➔ + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

➔ + 210 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

L'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation serait inchangée pour la 9ème année consécutive.

Il convient de noter que le critère de « longueur de voirie », qui compte pour 30 % de la part « péréquation » et pour 30 % de la part « cible » serait remplacé par un nouveau critère permettant de valoriser les charges de ruralité : « un critère de superficie pondéré par un coefficient de densité et un coefficient de population ».

Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2023 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre n-2 (2021) et novembre n-1 (2022) et ne sera connu qu'en décembre. L'évolution de l'IPCH entre septembre 2021 et septembre 2022 atteint 6,2 % permettant de donner une première tendance. Reste à savoir si la volonté des parlementaires de fixer un plafond (entre 3% ou 4%) sera retenu.

L'objectif des nouveaux contrats « de confiance » est de proposer une trajectoire d'évolution des dépenses publiques afin de ramener le déficit public de la France sous les 3 % d'ici à la fin du quinquennat. Les collectivités concernées devront limiter l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement à l'inflation prévisionnelle moins 0,5 %. Soit pour 2023 : un plafond fixé à + 3,8 %.

Le respect de cet objectif global serait analysé, non pas individuellement, mais par catégorie de collectivités. La sanction du non-respect du plafond serait notamment une exclusion du bénéfice des dotations de soutien à l'investissement local, ainsi qu'un accord signé avec le Préfet, en vue d'un retour à la trajectoire de modération de la dépense.

LE CONTEXTE LOCAL

Les impacts directs du conflit russo-ukrainien sont relativement limitées dans les Outre-mer. Cependant, les impacts indirects sont beaucoup plus marqués. Les tensions inflationnistes apparues depuis fin d'année 2021 risquent en effet d'être plus durables, particulièrement sur les produits énergétiques, les matières premières ainsi que sur certaines denrées alimentaires. Par ailleurs, les secteurs du transport aérien, du fret maritime et de la construction fortement impactés par la crise sanitaire seront de nouveau confrontés par cette flambée des cours.

La note de conjoncture de l'IEDOM (septembre 2022) montre, malgré les incertitudes liées à la guerre russe en Ukraine et à ses conséquences sur l'activité des entreprises, que le climat des affaires reste très favorable à La Réunion.

Dans ce contexte, l'indice des prix à la consommation à La Réunion s'inscrit en hausse de 4,2 % en glissement annuel à fin juin 2022. La consommation des ménages reste toutefois bien orientée, avec des paiements par carte bancaire en cumul sur le trimestre, supérieurs de 7,6 % (en montant) à ceux de la même période un an plus tôt.

Malgré les inquiétudes liées à la persistance des tensions inflationnistes, les chefs d'entreprise restent optimistes pour le prochain trimestre au regard de leurs prévisions d'activité et d'investissement.

Cela se reflète aussi au niveau du marché du travail qui reste dynamique. Au 2ème trimestre 2022, les effectifs salariés du secteur privé continuent ainsi de progresser (+0,7 % sur le trimestre, après +0,6 %). Sur un an, la hausse est de +4,3 % (soit +7 200 emplois salariés privés) à fin juin. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories ABC) continue de diminuer (-1,0 % sur le trimestre) pour s'établir à 156 000 (-3,5 % sur un an, soit - 5 720 personnes).

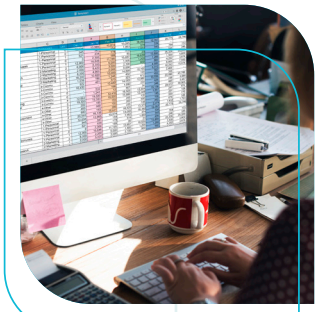

II. RÉTROSPECTIVE ET CONSTATS

Avant de se projeter sur l'exercice 2023, il convient d'examiner les évolutions passées et les réalisations à la fin de l'exercice 2022. Le rebond constaté à la fin de l'exercice 2021 se poursuit en 2022, et ce avec moins d'ampleur. Les recettes de gestion devraient progresser davantage (en valeur) que les dépenses de gestion, malgré la forte pression au niveau des charges, liée au contexte économique. Les soldes d'épargne devraient être maintenus à des niveaux élevés.

Les Dépenses d'Equipement Brut de 2022 devraient rester dans des niveaux similaires à ceux constatés sur les deux dernières années. A ce stade elles sont estimées autour de 36 M€. Pour son financement, le recours à l'emprunt devrait s'établir à 11 M€.

RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Budget Principal	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolut° Moyenne	2022	Variations	
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	2016-2021	Estimation	(En %)	(En valeur)
RECETTES DE GESTION	151 901 215,64	150 014 047,16	146 517 742,42	149 566 322,86	146 816 106,41	157 951 571,72	0,85%	163 819 348,42	3,7%	5 867 776,70
- DEPENSES DE GESTION	130 250 553,99	132 798 443,78	129 823 926,07	134 684 069,22	132 928 910,10	135 833 140,64	0,87%	140 946 043,11	3,8%	5 112 902,47
= RESULTAT DE GESTION	21 650 661,65	17 215 603,38	16 693 816,35	14 882 253,64	13 887 196,31	22 118 431,08	3,64%	22 873 305,31	3,4%	754 874,23
= RESULTAT FINANCIER	30 182,13	21 094,67	14 403,56	9 879,48	-65 130,55	-40 323,95	-178,12%	-51 786,52	28,4%	-11 462,57
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	-496 957,43	-467 049,16	-139 074,45	-1 043 696,43	2 638 350,26	-111 265,23	ns	-111 757,64	0,4%	-492,41
EPARGNE DE GESTION	21 183 886,35	16 769 648,89	16 569 145,46	13 848 436,69	16 460 416,02	21 966 841,90	2,77%	22 709 761,15	3,4%	742 919,25
- Intérêts de la Dette	2 957 475,79	2 710 127,39	2 558 117,54	2 564 356,37	2 384 504,70	2 147 518,00	-6,14%	2 245 000,00	4,5%	97 482,00
= EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	18 226 410,56	14 059 521,50	14 011 027,92	11 284 080,32	14 075 911,32	19 819 323,90	4,57%	20 464 761,15	3,3%	645 437,25
- Capital de la Dette	13 469 465,45	10 306 209,77	10 668 137,44	10 017 979,77	9 122 469,65	8 770 029,38	-7,77%	8 950 000,00	2,1%	179 970,62
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	64,03%	11 514 761,15	4,2%	465 466,63
DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 204, 21 et 23)	33 962 423,51	34 405 932,05	44 658 882,00	40 459 170,01	34 554 755,01	35 732 439,23	2,10%	36 350 633,06	1,7%	618 193,83
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	5 214 240,40	1 472 222,18	5 076,14	221 736,00	2 206,26	61 400,00	ns	642 281,53	946,1%	580 881,53
= BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)	13 654 150,61	20 807 267,88	20 911 931,01	16 387 324,85	20 339 263,57	21 235 312,33	11,96%	22 513 718,16	6,0%	1 278 405,83
- EPARGNE NETTE	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	64,03%	11 514 761,15	4,2%	465 466,63
- EMPRUNT	10 000 000,00	11 250 000,00	17 104 710,00	18 000 000,00	14 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	0,0%	0,00
= VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 102 794,50	-5 803 956,15	-464 330,53	2 878 775,70	-1 385 821,90	813 982,19		1 042,99		
+ FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	15,40%	3 821 605,34		
= F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	3 821 605,34	17,51%	3 822 648,33	0,0%	1 042,99
DETTE (Capital Restant Dû cumulé)	97 370 275 €	98 314 064 €	104 750 637 €	112 732 658 €	117 610 188 €	119 840 159 €	4,3%	121 890 159 €	1,7%	2 050 000 €
Capacité de Désendettement (en années)	5,3	7,0	7,5	10,0	8,4	6,0		6,0		

Après un quasi retour à la « normale » en 2021, la tendance à l'amélioration de la situation financière de la collectivité se confirme en 2022. Cette tendance générale s'explique par la reprise économique, mais aussi par la bonne maîtrise des dépenses, malgré une inflation inédite. Ces évolutions ont ainsi permis la reconstitution des marges d'épargne.

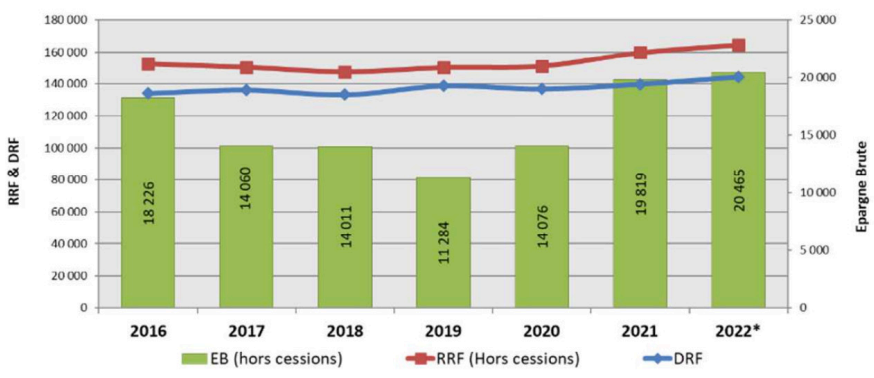

Après une année 2020 impactée par les effets de la crise sanitaire et les opérations liées au transfert de la compétence eau et assainissement, 2021 retrouve une évolution plus conforme à la norme, notamment au niveau des opérations de gestion. En volume, ces dernières restent néanmoins maîtrisées.

En 2022, l'inflation subie sur les dépenses devrait être couverte par une évolution dynamique des recettes. L'Epargne Brute devrait donc rester relativement stable autour de 20 M€.

A-RÉTROSPECTIVE 2017-2022

Sur la période considérée les dépenses ont augmenté de 1,30 % et les recettes de 0,55 %. Cependant ces évolutions moyennes masquent de fortes variations, liées notamment aux conséquences de la crise Covid (chute en 2020 et rebond en 2021).

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	Évolution 2021=>2022	Pour mémoire Evolution 2020 => 2021	Évolution Moyenne (2017-2022)
Total (en K€)	**151 686**	**153 899**	**160 070**	**151 656**	**160 141**	**164 829**	**2,93%**	**5,60%**	**0,56%**
Evol en valeur (K€)	***- 8 600***	***2 213***	***6 171***	***- 8 413***	***8 485***	***4 688***			
Evol annuelle des RRF (en %)	-5,37%	1,46%	4,01%	-5,26%	5,60%	2,93%			
Impôts et taxes (73)	103 424	106 072	108 386	107 980	115 473	121 486	5,21%	6,94%	2,96%
Octroi de Mer et FIRT	*40 252*	*42 219*	*42 596*	*41 672*	*46 906*	*48 596*	3,60%	12,56%	3,46%
Taxes Locales	*48 605*	*49 479*	*50 813*	*51 595*	*54 082*	*57 240*	5,84%	4,82%	3,11%
Dotations et Participations (74)	32 924	34 659	33 438	33 159	36 122	37 006	2,45%	8,94%	1,11%
Dont DGF	*20 208*	*20 905*	*21 168*	*21 966*	*23 122*	*24 529*	6,08%	5,26%	3,15%
Dont Remb. / Emplois d'avenir	*3 128*	*648*	*74*	*3*	-	-		-100,00%	-79,20%
Dont Remb. / Autres Contrats Aidés	-	*4 413*	*3 681*	*3 645*	*5 135*	*5 414*	5,42%	40,90%	ns
Produits des services & du domaine (70)	4 267	3 985	3 914	2 643	4 107	3 292	-19,84%	55,41%	0,02%
Dont Cantines scolaires (7067)	2 547	2 380	2 377	1 315	2 722	1 765	-35,15%	107,00%	3,75%
Rembours. sur salaires (013)	7 625	322	2 401	1 935	1 284	1 379	7,35%	-33,65%	81,83%
Autres recettes	3 445	8 861	11 930	5 940	3 156	1 667	-47,17%	-46,88%	-3,17%
Dont Cession d'immobilisation	*1 310*	*6 522*	*9 946*	*648*	*457*	*150*	-67,17%	*-29,44%*	29,51%

Dans une moindre mesure que 2021, les Recettes Réelles de Fonctionnement devraient globalement bien progresser en 2022 (autour de +2,8%) mais dans une moindre mesure que 2021. Cette évolution résulte surtout des recettes de la fiscalité directe et indirecte, alors que les produits des services et du domaine devraient diminuer (environ – 19%).

1.1 LES RECETTES FISCALES

Les recettes de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent toujours une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. Leur proportion progresse même légèrement pour s'établir à plus de 35 % des Recettes Réelles de Fonctionnement.

TAXES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne (2016-2021)
BASES NETTES	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	***Provisoires***	
BASES TH	**90 499 361**	**91 079 697**	**93 838 144**	**95 376 261**	-		
Evol en %	*2,5%*	*0,6%*	*3,0%*	*1,6%*			***2,1%***
BASES TH (LV + RS)					***13 175 800***	***13 623 778***	
						3,4%	
BASES TFB	**95 620 001**	**97 563 575**	**100 271 552**	**102 062 829**	***103 159 114***	***109 603 000***	
Evol en %	*2,7%*	*2,0%*	*2,8%*	*1,8%*	*1,1%*	*6,2%*	***2,4%***
BASES TFNB	**847 893**	**844 314**	**742 306**	**738 523**	***726 772***	***745 800***	
Evol en %	*-18,1%*	*-0,4%*	*-12,1%*	*-0,5%*	*-1,6%*	*2,6%*	***-3,2%***
TAUX							
Taux TH	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
Taux TFB	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	41,77%	41,77%	
Taux TFNB	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	
PRODUIT GLOBAL	**48 236 936**	**48 927 028**	**50 298 237**	**51 160 338**	**53 748 364**	**57 069 430**	
Evol en %	*2,45%*	*1,43%*	*2,80%*	*1,71%*	*5,06%*	*6,18%*	*4,29%*
Evol en valeur	*1 151 463*	*690 092*	*1 371 209*	*862 101*	*2 588 026*	*3 321 066*	
Produit TH	20 407 606	20 538 472	21 160 501	21 507 347	2 971 143	3 072 162	
Effet du Coéf Cor.					***7 510 243***	**7 985 568**	
Produit TFB	27 567 246	28 127 579	28 908 288	29 424 714	43 042 333	45 781 173	
Produit TFNB	262 084	260 977	229 447	228 277	224 645	230 527	

L'évolution moyenne des bases jusqu'en 2021 était autour de +2,4%, l'année 2022 voit une nette progression sur le Foncier Bâti, qui progresse de +6,2% qui résulte de la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+3,4%) cumulée l'évolution physique des bases (nouveaux locaux taxés). Les recettes globales de fiscalité directe devraient connaître une progression significative autour de +6% avec la suppression progressive de la TH et les dispositifs de compensation (transfert de la TF départementale et application du coefficient correcteur).

Le poids de la fiscalité indirecte, constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, progresse légèrement et représente environ 30 % de nos recettes de fonctionnement. Après la baisse enregistrée en 2020 du fait du ralentissement de l'activité économique, ces recettes ont connu un effet de rattrapage en 2021 et dans une moindre mesure en 2022

1.2 : LES DOTATIONS DE L'ETAT

Après une diminution progressive de la DGF sur la période 2014-2020 afin de contribuer à la réduction des déficits publics, la tendance s'est inversée depuis 2020, avec l'instauration d'un plan de rattrapage pour l'outre-mer.

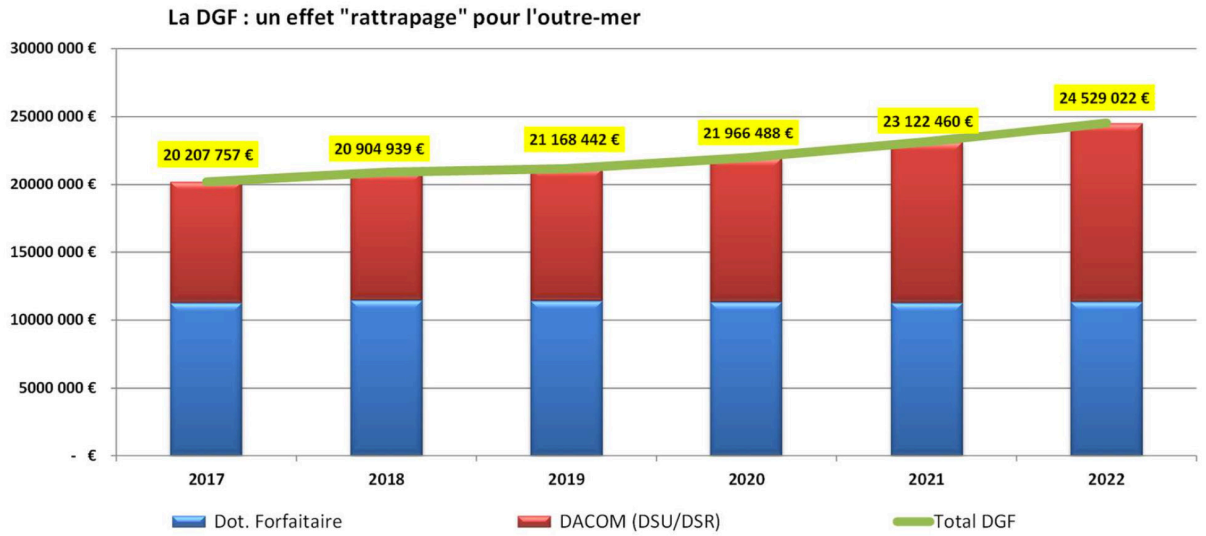

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a remplacé la baisse de la DGF par un engagement contractuel encadrant les dépenses des collectivités. La DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) et plus particulièrement la Dotation de Péréquation pour l'Outre-Mer (DPOM) ont contribué à faire progresser l'ensemble de la DGF sur les deux dernières années.

1.3 : LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et du domaine :

Compte tenu de la politique forte et ambitieuse de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des familles saint-pauloises, notamment pour la mise en oeuvre progressive de la gratuité de la cantine scolaire, les recettes du chapitre 70 connaissent une tendance générale à la baisse.

2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022***	Évolution **2021=>2022**	Pour mémoire Evolution 2020 => 2021	Évolution Moyenne (2017-2022)
Total (en K€)	**136 317**	**133 366**	**138 840**	**136 933**	**139 865**	**144 214**	**3,11%**	**2,14%**	**1,23%**
Evol en valeur (K€)	***2 083***	***- 2 951***	***5 474***	***- 1 907***	***2 932***	***4 349***			
Evol annuelle des DRF (en %)	1,55%	-2,16%	4,10%	-1,37%	2,14%	3,11%			
Charges à caractère général (011)	24 155	22 662	22 676	21 884	23 383	25 153	7,57%	6,85%	1,26%
Charges de personnel (012)	92 822	91 818	96 039	96 106	96 181	99 000	2,93%	0,08%	1,54%
Autres charges de gestion courante (65)	15 562	15 168	15 831	14 813	16 048	16 501	2,82%	8,34%	0,95%
Dont subventions versées (657)	*10 629*	*10 054*	*10 670*	*9 065*	*10 489*	*10 685*	*1,87%*	*15,70%*	*0,19%*
Intérêts de la dette (66)	2 717	2 558	2 564	2 470	2 148	2 245	4,54%	-13,06%	-4,32%
Autres dépenses	1 061	1 159	1 730	1 660	2 105	1 315	-37,54%	26,83%	1,52%

A l'instar des recettes, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent également un rebond en 2021 et 2022 compte tenu d'une reprise progressive des activités. Ce rebond est toutefois plus marqué en 2022 du fait de l'inflation forte et brutale sur de nombreux postes de dépenses. Tous les chapitres évoluent de manière significative, mais compte tenu de leur poids relatif, les charges de personnel prennent une part importante cette progression.

2.1 : LES CHARGES DE PERSONNEL (012)

Après trois années de relative stabilité, les charges de personnel enregistrent en 2022 une progression de +3%, soit environ 3 M€ de plus qu'en 2021.

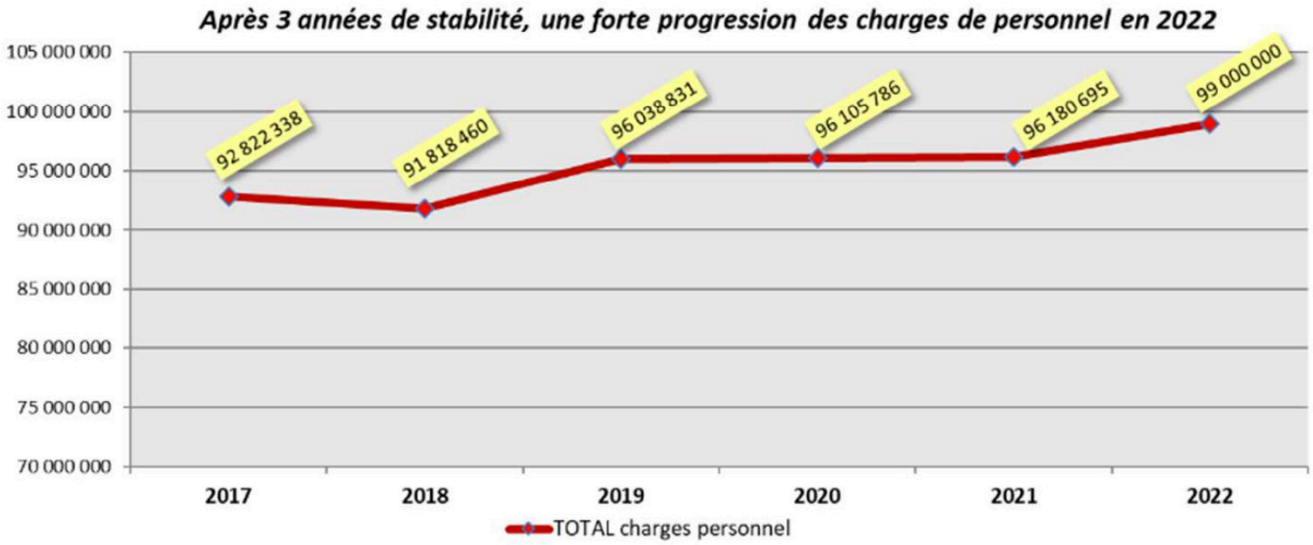

Cette évolution enregistrée en 2022 est la conséquence de plusieurs éléments, d'une part en raison de décisions prises par le Gouvernement sur l'augmentation du SMIC et sur le dégel de la valeur du point d'indice, et d'autre part du projet de mandature ambitieux en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel communal, notamment sur la question du pouvoir d'achat.
Ainsi en 2022, augmentation de 1€ de la valeur faciale du titre restaurant, 1er volet du plan pluriannuel de titularisation (64 personnes), titularisation de 29 lauréats de concours, revalorisation du RIFSEEP pour l'ensemble du personnel de catégorie C soit plus de 1300 personnes.
A cela s'est rajouté de manière classique, les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

2.2 : LES CHARGES COURANTES ET AUTRES CHARGES DE GESTION

Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont celles qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire.

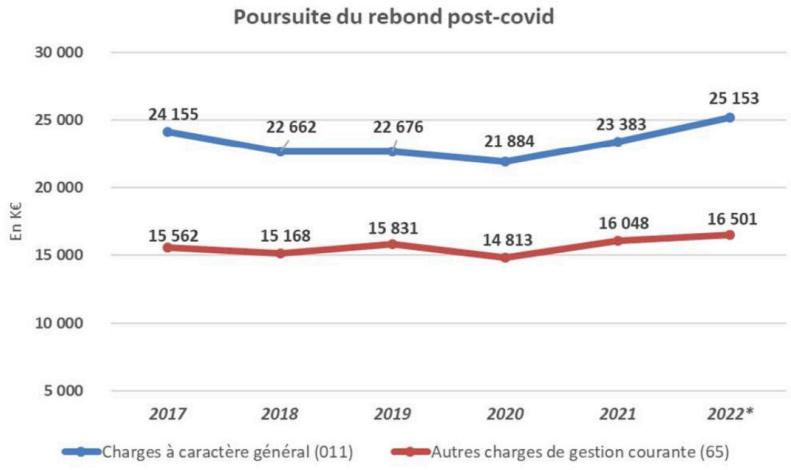

Après une période de maîtrise et de réduction des dépenses courantes, notamment en raison de la crise sanitaire, les années 2021 et 2022 marquent le retour à des niveaux habituels de dépenses, en raison surtout de l'inflation sur les matières et fournitures, ainsi que les coûts d'approche.

À ce stade la projection annuelle situe le chapitre 011 au-dessus de 25 M€. Le chapitre 65 quant à lui devrait progresser d'environ 500 K€.

2.3 : LES CHARGES FINANCIÈRES

Malgré un stock de dette en progression, les intérêts de la dette ont fortement diminué depuis plusieurs années. Sur 2022 elles devraient se stabiliser.

Cependant, la faiblesse des taux d'intérêt qui prévalait jusqu'à maintenant, n'est plus d'actualité. Les tensions sur les marchés ont entrainé un mouvement de hausse des taux qui va probablement inverser la tendance.

Néanmoins, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement reste très mesuré, autour de 1,5%.

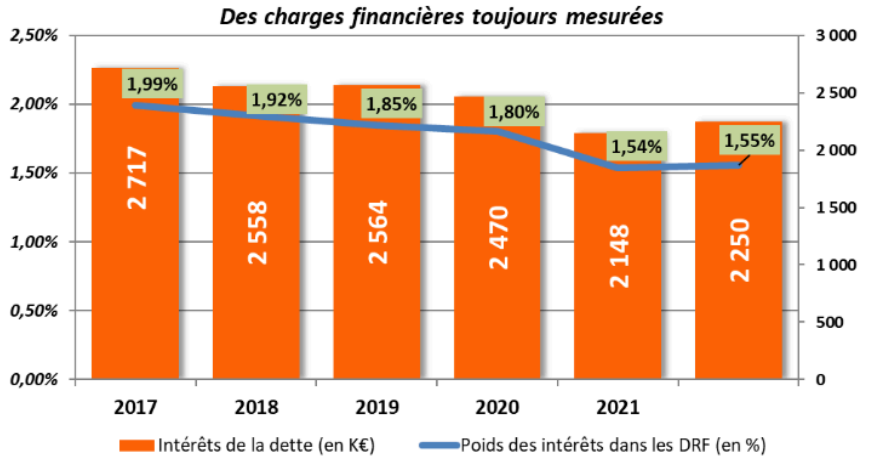

3 –CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2016 – 2022, les différents soldes d'épargne ont connu les évolutions suivantes :

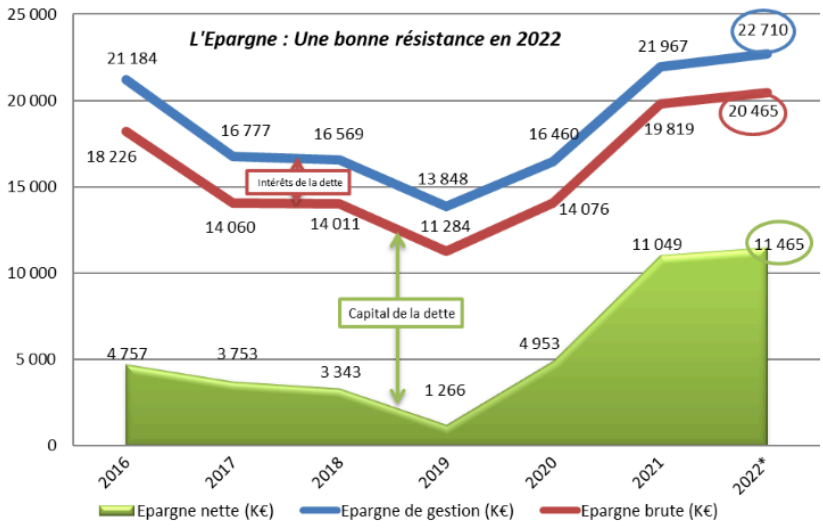

Les collectivités ont eu à connaitre de nombreux bouleversements depuis plusieurs années. Après la crise économique et financière, la baisse des dotations de l'Etat, la crise sanitaire et ses effets sur l'économie, en 2022 c'est une inflation hors norme qui pèse sur les comptes des collectivités.

Néanmoins, les mesures prises depuis 2020 pour une meilleure maîtrise des dépenses, conjuguées avec un fort dynamisme fiscal en 2021 et 2022, ont permis de maintenir une Capacité d'Autofinancement Nette, indispensable à la bonne réalisation de nos investissements.

4 – LES INVESTISSEMENTS

4.1 : LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :

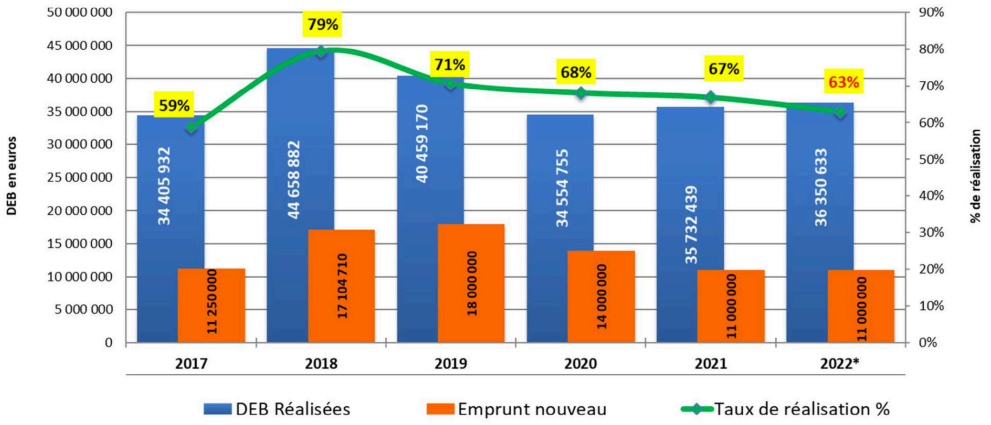

Sur la période 2017/2021, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est légère baisse à environ 38 M€. Les réalisations de 2022 devraient se situer proche du niveau de 2021, soit autour de 36 M€. Cependant, s'agissant du taux de réalisation, il pourrait s'établir à environ 63% à cette période. C'est aussi la conséquence du contexte économique et de ses impacts sur l'exécution des marchés (augmentation des coûts, difficultés d'approvisionnement, ….)

Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2017 à 2022 :

	SAINT-PAUL						*Moyenne 2020*
RATIOS	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prov)	(France)
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes. réelles de fonct.	23,18%	29,29%	25,65%	22,94%	22,44%	21,52%	*16,0%*
Dépenses d'équipement brut / habitant (en € / hab)	331	416	378	326	341	345	*265*

B-BUDGET ANNEXE DE POMPES FUNÈBRES

Le seul budget annexe au budget principal de la ville est celui des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles. Il convient de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale des frais par le CCAS.

Sur la période de 2015 -2021, ce budget a évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Recettes de Fonctionnement	101 805,20 €	105 808,80 €	102 052,30 €	109 814,42 €	127 503,60 €	116 960,00 €
Dépenses de Fonctionnement	117 378,39 €	104 507,69 €	107 912,90 €	107 646,88 €	103 633,11 €	117 000,00 €
Résultat N-1 reporté	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 414,73 €	23 455,76 €
Résultat de Clôture FCT	**1 977,22 €**	**3 278,33 €**	**- 2 582,27 €**	**- 414,73 €**	**23 455,76 €**	**23 415,76 €**
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**
Résultat global cumulé	**22 716,39 €**	**24 017,50 €**	**18 156,90 €**	**20 324,44 €**	**44 194,93 €**	**44 154,93 €**

Malgré une amélioration constatée en 2021, l'équilibre financier de ce budget est fragile depuis plusieurs exercices, et le niveau de couverture des charges actuelles permet difficilement la prise en compte de charges exceptionnelles.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1.LE COÛT DE LA DETTE

Sous réserve des dernières réalisations de l'exercice 2022, la dette devrait évoluer comme suit :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2021	Au : 31/12/2022	Variation
La dette globale est de :	119 840 159 €	121 898 500 €	↑
Taux moyen annuel :	1,90 %	1,92 %	→
Taux actuariel :	1,93 %	2,36 %	↑
Durée de vie moyenne :	6 ans, 10 mois	6 ans, 8 mois	→
Durée de vie résiduelle :	13 ans, 5 mois	13 ans, 2 mois	↓
Nombre de contrats :	33	35	

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 8 942 K€ sur l'exercice 2022. Parallèlement la ville devrait souscrire 11 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 6 M€ déjà souscrit auprès du de la Banque Postale, à Euribor 3M+ marge de 0,74% sur 20 ans, et 5 M€ sur 20 ans, en cours de consultation, et qui devraient être mobilisés avant le 31 décembre 2022.

Cela se traduit donc par une nouvelle progression de l'encours de dette d'environ 2 M€ entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 1,92% sur l'exercice budgétaire 2022. Le coût de la dette de la ville se situe dans la moyenne des niveaux observés pour la strate. Le taux actuariel est orienté à la hausse, avec 2,36%, compte tenu des nouvelles conditions de taux, y compris du livret A. Ainsi le taux moyen connait lui aussi une petite progression, passant de 1,90% à 1,92%.

La durée de vie moyenne du remboursement de la dette reste en dessous de 7 ans.

2.LA STRUCTURE DE LA DETTE

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2020	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	TOTAL
Encours	77 157 091,65 €	38 163 596,35 €	6 577 812,32 €	121 898 500,32 €
Pourcentage global	63,30 %	31,31 %	5,40 %	100.0 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 2 mois	7 ans, 8 mois	8 ans, 4 mois	6 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	25	8	2	35
Taux actuariel	2,17 %	2,69 %	2,99 %	2,36 %

La structure de l'encours a sensiblement varié par rapport au 31/12/2020. Vu la remontée des taux fixes, la part de l'encours à taux variable est en progression, à l'inverse de la part à taux fixe. Cette dernière reste néanmoins très largement prépondérante (63,3% de l'encours total).

Depuis plusieurs années, la totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler. En d'autres termes, la dette de la commune est saine.

3- RÉPARTITION PAR PRÊTEURS

Hors les 5 M€ en cours de consultation, au 31 décembre 2022, l'encours de dette de la commune se répartit sur les établissements suivants :
La ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

L'Agence Française de Développement (34% de l'encours) et la Caisse Française de Financement Local / Banque Postale (28% de l'encours), restent les principaux partenaires.

Le Crédit Agricole, se place au troisième rang de nos partenaires avec environ 14% de l'encours total.

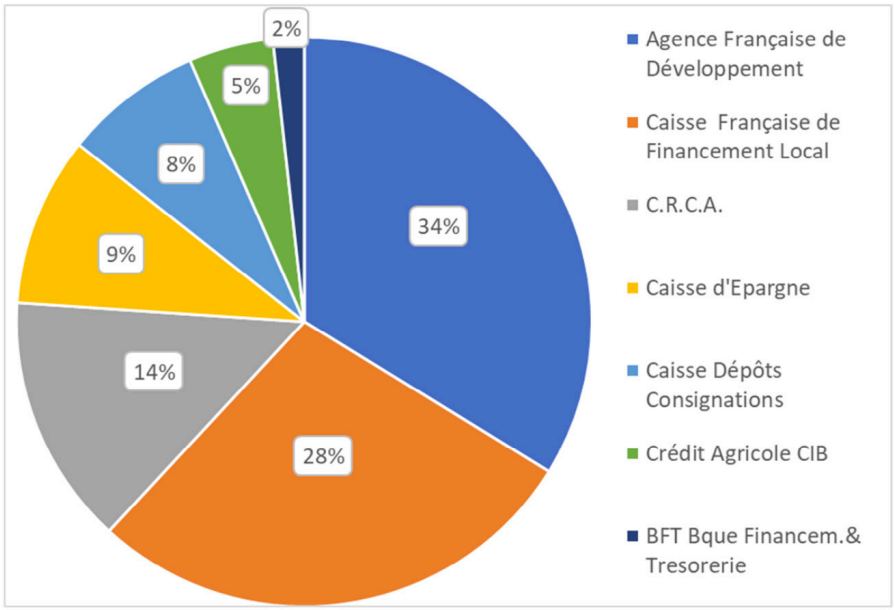

4- EVOLUTION ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Pour compléter le financement de ses investissements, la ville a régulièrement fait appel à l'emprunt. Les mobilisations annuelles étant supérieures aux remboursements annuels, depuis 2018 le stock de dette est en progression régulière.

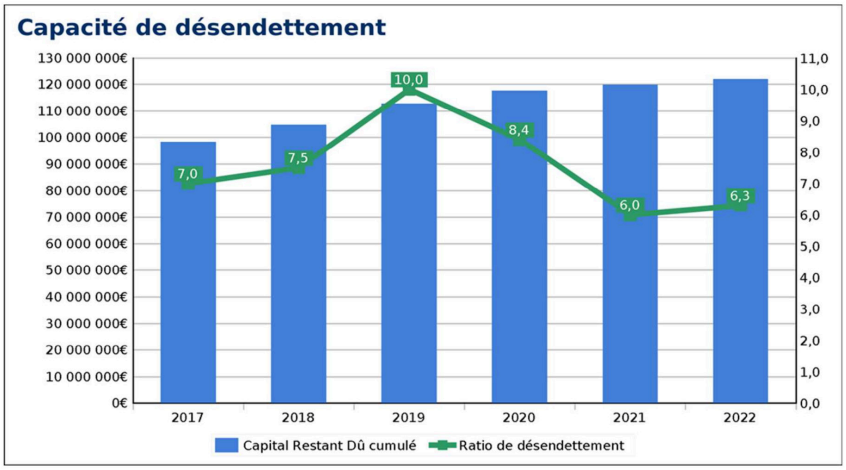

Cette progression du stock de dette n'a toutefois pas conduit à une dégradation du ratio de capacité de désendettement, car dans le même temps, l'épargne brute s'est améliorée, malgré le contexte particulier. Ainsi le ratio de capacité de désendettement est nettement redescendu en dessous de 10 ans. Sur les deux dernières années, le ratio se situe à 6 années, nettement en dessous du seuil d'alerte de 12 années.

5- PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

L'encours de dette actuelle de la ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2042.

Hors dettes nouvelles, et compte tenu du profil classique des emprunts (pas de remboursement in fine), l'encours existant fait état d'une extinction très constante.

Sur la période 2022 – 2027, l'annuité totale annuelle reste sur un palier entre 11 et 12 M€.

Hors dettes nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un décrochage à partir de 2028 où l'annuité passe en dessous de 10 M€, pour chuter nettement à partir de 2030.

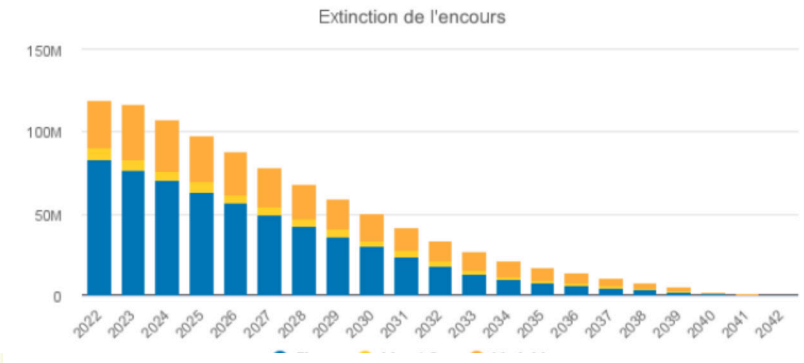

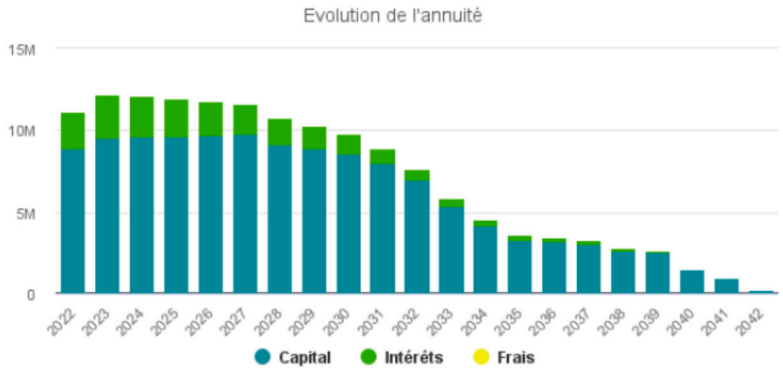

D – LES RESSOURCES HUMAINES

SITUATION ET ÉVOLUTION

Depuis la loi « NOTRe », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

A - STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année. Les éléments présentés ci-dessous sont établis sur la base du budget principal de la collectivité.

- **Evolution des effectifs rémunérés en équivalent temps plein (ETP)**

Effectif payé	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	3482	3265	3125	3115	3068	3043	3029	3304	3079	3074	3062	3078
2019	3438	3184	3187	3143	3110	3093	3093	3319	3132	3132	3135	3154
2020	3447	3224	3224	3178	3167	3169	3171	3391	3124	3111	3046	3097
2021	3358	3144	3078	3132	3175	3169	3208	3170	3255	3266	3266	3266
2022	3379	3401	3188	3111	3071	3068	3117	3115	3006	3046	3046	3046
Masse Salariale	**Janv.**	**Fév.**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juil.**	**Aout**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
2018	7 710 681	7 518 345	7 792 257	7 456 062	7 569 208	7 683 838	7 608 573	7 727 776	7 623 065	7 732 928	7 481 628	7 878 023
2019	7 917 235	8 045 987	7 768 706	8 052 484	7 882 089	7 816 973	8 005 739	7 939 754	8 012 608	8 044 388	7 803 878	8 747 680
2020	8 111 852	8 305 661	7 953 912	8 010 099	8 185 472	7 845 847	7 988 852	7 501 476	8 207 654	7 812 095	7 959 905	9 186 317
2021	8 193 465	7 943 189	8 107 248	8 214 130	7 911 025	7 764 419	8 057 771	7 764 044	8 105 196	7 874 635	8 132 708	8 112 863
2022	8 425 086	8 006 285	8 255 759	7 797 567	8 017 995	8 201 610	7 670 276	8 310 135	8 261 551	7 973 440	8 377 648	9 432 648

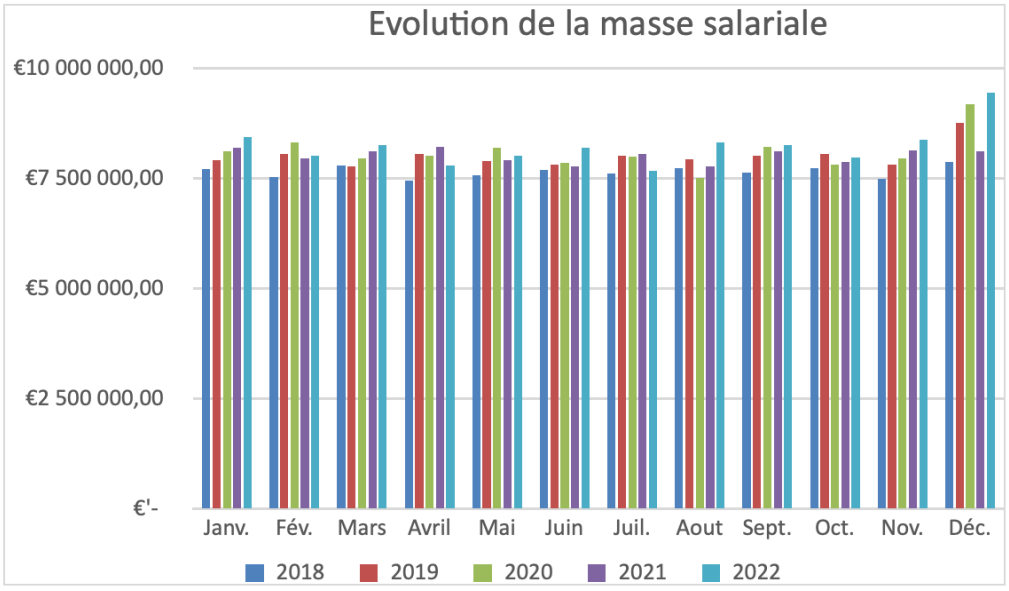

Ces effectifs rémunérés (effectifs ayant une paie sur le mois concerné) excluent les élus, les collaborateurs de groupes, les vacataires cumul emploi, les étudiants ou encore les réversions de SFT.

- **Evolution des effectifs en personnes physiques**

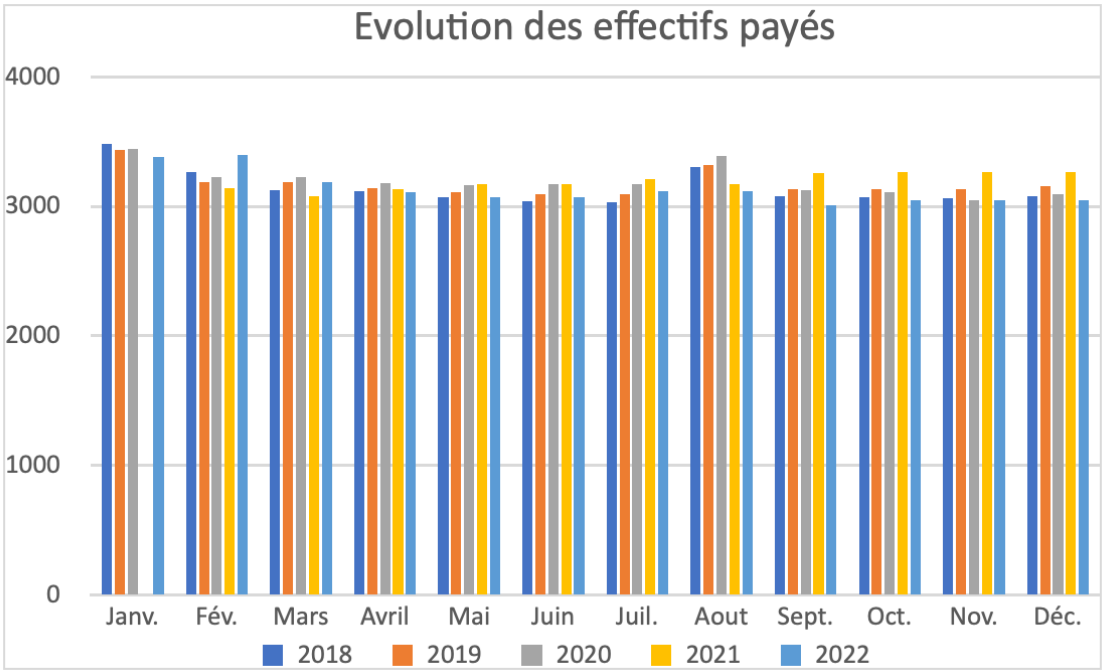

A fin décembre 2022, les agents titulaires au nombre de 604 représentent 20% de l'effectif (emplois permanents).
La catégorie C demeure largement majoritaire : 68 % de l'effectif total.

60% de l'effectif est à temps complet.

Le ratio hommes/femmes est le suivant : 51 % d'hommes, 49 % de femmes.

Les agents non titulaires sur emploi permanent constituent 29% de l'effectif total. Les agents non titulaires sur emploi non permanent représentent 48% de l'effectif global.

La collectivité se rapproche de ses obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés avec un taux de 5.75 %, ce dernier étant en constante progression depuis 2014.

Quant à la pyramide des âges, elle fait apparaître, parmi les titulaires, une tranche 40-50 ans qui est la plus représentée.

B - EVOLUTION DES DEPENSES

Exercice	2017	2018	Evolution	2019	Evolution	2020	Evolution	2021	Evolution	2022	Evolution
Dépenses de personnel	92 822 338	91 818 460	-1,09%	96 038 830	+4,60%	96 106 287	+0,07 %	96 180 695	+0,08%	99 000 000	+2,93%

Avec un budget prévisionnel initial de 95,8 M€, porté à 99,3 M€ à la suite de la décision modificative votée en octobre, la dépense de l'exercice 2022 devrait s'établir autour de 99 M€.

Cette augmentation est due notamment à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de la valeur du SMIC qui augmentent respectivement de 3,5% et de 2,01%, soit en année pleine un montant estimé à 2,8M€.

En 2023, la masse salariale du budget principal devrait donc évoluer d'environ 2,7 M € par rapport à 2022, soit environ +2,7 %.

C - REMUNERATION ET TEMPS DE TRAVAIL

Répartition de la masse salariale par catégorie d'agents

Catégorie	Masse salariale 2022 en K€	Proportion
Titulaires	39 791	40 %
Contractuels	52 651	53 %
Autres agents	1 660	2 %
Dont vacataires		
Emplois aidés	4 645	5%
Agents de droit privé		
Total	98 747	100 %

Les éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les vacations et les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

Eléments de rémunération	Masse salariale 2022	Proportion (en %)
Traitements indiciaires	40 585 685	41
Nouvelles bonifications indiciaires	113 227	
Régimes indemnitaires	10 800 000	11
Heures supplémentaires	1 010 420	1
Autres éléments de rémunération (décharges de classes, SFT, IR...)	2 460 000	2
Vacations		
Rémunération emplois aidés, apprentis, stagiaires conventionnés	4 645 885	5
Prestations sociales		
Aide au retour à l'emploi		
Remboursement des frais de transport		
Contributions employeur	39 132 213	40
TOTAL	98 747 430	100

	Nbre d'agents
Pour maladie ordinaire	1282
Pour accidents du travail imputables au service	44
Pour accidents du travail imputables au trajet	4
Pour longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	61
Pour maladie de longue durée	15
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	4
Pour maternité ou adoption (1)	35
Pour naissance ou adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (11 jours ou 18 jours en cas de naissance multiple) et congé d'adoption (article 57-5° de la loi du 26 janvier 1984)	28
Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	438
Total	**1911**

Répartition des effectifs permanents par type de temps de travail		
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Temps complet		1835
Temps partiel		20
Temps non complet		1191
Temps partiel sur temps non complet		/
Dont Temps partiel thérapeutique		8
Cessation progressive d'activité		
TOTAL		3046

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avantage en nature		
Nbre d'agents concernés sur l'année	2021	2022
Avantage en nature véhicule		4
Avantage en nature logement	1	1
Avantage en nature vêtements	0	0

III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

2021 et 2022 auront été des années de redémarrage de l'activité économique et d'un fort dynamisme au niveau des recettes fiscales. Mais la fin de l'exercice 2022 se fait aussi sous le signe de tensions au niveau des coûts impactant les marges des collectivités.

La prise en compte en année pleine du contexte inflationniste et des mesures salariales sur 2023 imposera probablement à la commune, de revoir ses priorités et d'adapter ses prospectives, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Malheureusement, Saint-Paul ne pourra probablement pas bénéficier du « filet de sécurité » de l'Etat. En effet, la situation financière de la ville reste au-dessus des critères d'éligibilité. Ce qui dans l'absolu, est plutôt une bonne nouvelle.

A – LE FONCTIONNEMENT EN 2023

Le contexte rend difficile les prévisions pour 2023. Néanmoins, les indicateurs de conjoncture laissent présager une poursuite du dynamisme au niveau des recettes. L'enjeu réside dans notre capacité à contenir l'évolution de nos dépenses, dans un contexte de forte inflation et dans une évolution limitée des recettes. Notre capacité d'autofinancement de nos investissements en dépend.

1.Les Recettes de Fonctionnement

Compte tenu des dispositions prévues au Projet de Loi de Finances pour 2023 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

• **L'Octroi de Mer** : sur la base des critères de répartition entre les collectivités et sous réserve du maintien de l'activité économique, la prévision pour 2023 est d'environ 44 400 000 €, soit une recette proche de celle de l'année 2022.

• **La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT)** : Selon les perspectives d'activité économique, la commune pourrait espérer une recette de l'ordre de 4 300 000 €, soit en relative stabilité par rapport à 2022.

• **Les Dotations de l'Etat** : Selon les dispositions du PLF, et notamment les mesures de rattrapage prévues pour les DOM, la DGF de Saint-Paul (dotation forfaitaire et dotation d'aménagement), pourrait connaitre une progression notable, autour de 25,3 M€, contre 24,5 M€ en 2022. Dans cette dotation globale, seule la DACOM et la DPOM progresseraient, la Dotation Forfaitaire restera stable (hors effet population).

• **La fiscalité locale** : Les recettes de la fiscalité locale en 2023 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire (estimée à +4,5%) et de l'augmentation physique des bases imposables. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés. Sur les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2023 devrait se situer autour de 59 600 000 €, hors rôles supplémentaires et y compris les compensations liées à la suppression de la TH.

• **Impôts et taxes divers** : Le produit global de TLPE pour 2023 devrait baisser légèrement autour de 700 000 €, tenant compte de l'exonération des enseignes inférieures à 7 m^2 appliquée depuis 2021 et de la réglementation visant à réduire la pollution visuelle.

• **Produit des services et du domaine :** La baisse du chapitre 70 devrait se poursuivre et atteindre dans son ensemble la somme globale de 3 000 000 €. Cette baisse progressive s'explique par la poursuite de l'application progressive du plan visant à la gratuité des cantines scolaires.

• **Les atténuations de charges et remboursements sur salaires** : Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Globalement ce chapitre est en baisse et s'établit à 1 120 000 €. Quant au remboursement sur les contrats aidés, il est inscrit au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimé à 5 580 000 €, un niveau similaire à 2022.

• **Les reversements de fiscalité (TCO)** : Sous réserves des ajustements liés aux transferts de compétences, l'Attribution de Compensation versée par le TCO à la commune est estimée à 5 713 905 €.

• **Autres produits de gestion courante :** Il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de 700 000 €.

Afin d'optimiser nos ressources propres, une préoccupation permanente devra guider nos actions au niveau du fonctionnement : une recherche la plus large possible de soutiens financiers auprès de divers partenaires externes.

Sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2023, hors cessions pourrait se situer autour de 168 M€ (soit une évolution de +2% par rapport à 2022).

2.Les Dépenses de Fonctionnement

Dans un objectif général de « mieux dépenser », les dépenses de fonctionnement de 2022 devront être raisonnées et optimisées à tous niveaux. Ainsi, la prévision 2023 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait contenue dans une enveloppe globale de 150,2 M€ soit environ +3,6% par rapport aux prévisions à 2022, dans le respect du taux plafond envisagé par le futur contrat de confiance.

Les grandes orientations générales au niveau des différents chapitres sont les suivantes :

• Les charges de personnel (chap. 012)

En 2023, l'objectif est de limiter la progression du chapitre 012 en continuant d'appliquer les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les objectifs ambitieux de mandature en faveur du personnel seront poursuivis. De nouvelles mesures comme la refonte du RIFSEEP avec l'instauration du CIA seront déployées.

• Les charges à caractère général (chap. 011)

Le chapitre 011 correspond aux dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité. Un pilotage permanent de ces crédits devra être assuré afin de garantir un usage raisonné.

Une vigilance particulière portera surtout sur les postes suivants :

- Les achats de denrées alimentaires pour les cantines scolaires
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement
- Les dépenses d'eau et d'électricité
- L'entretien des véhicules et la consommation de carburant
- Les dépenses de télécommunication

Au total les prévisions du chapitre 011 devraient donc se situer aux alentours de 25,6 Millions d'euros.

Les autres charges courantes (chap. 65)

Sur la base des projections provisoires, le soutien de la commune pourra se poursuivre sur un rythme significatif autour de 18,5 Millions d'euros.

Les charges financières (chap. 66)

Sur la base de notre état de dette projeté au 31 décembre 2022, les intérêts et autres charges financières de 2023 devraient s'élever à environ 2 700 000 € (hors ICNE), soit en progression d'environ 18% par rapport à 2022.

B – L'INVESTISSEMENT EN 2023

Une politique d'investissement ne peut être menée efficacement sans une capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement. Au-delà de ce préalable, il nous appartient également de mobiliser au mieux les différents financements existants et d'optimiser le recours à la dette.

En complément des financements déjà obtenus auprès du Département sur le PST2, les différentes demandes formulées au titre du plan REACT-UE devraient permettre une augmentation de la capacité d'investissement sur l'année 2023.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement entre 45 et 55 millions d'euros.

1.Les Dépenses d'Investissement

Les dépenses financières

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui progresse, pour s'établir à environ 9,7 M€.

• Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». Se rajoutent à cela un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204).

Les efforts d'investissement resteront notamment orientés vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, ou encore l'aménagement raisonné du territoire.

Ces prévisions de 2023 découlent d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et réaliste, dont la majorité des opérations s'exécuteront sur plusieurs années, et seront gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

2.Le financement des Investissements

Le contexte macro-économique pèse sur l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement. L'autofinancement net de 2023 devrait rester au-dessus de celui de la strate. A ce stade, l'épargne nette de 2023 (hors cessions) est estimée aux alentours de 8 M€.

Les dotations (chap 10) : Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2022, est estimé à environ 3,5M€. Figure à ce chapitre le produit de la Taxe d'Aménagement qui représente une recette d'environ 1,9M€. Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) devrait être de retour en 2023, avec un produit estimé à 1,5 M€.

Les subventions (chap 13) : Les prévisions de financements externes espérés pour la réalisation des opérations d'équipement sont évaluées globalement autour de 11 M€. Tout comme en section de fonctionnement, la commune portera une attention particulière aux différentes mesures de financements disponibles, notamment au titre du plan de relance « REACT UE», du PST du Département et autres financements plus classiques de l'Etat et de l'Europe.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. L'autofinancement minimum sera constitué des dotations aux amortissements. Ainsi, un total d'environ 15 M€ devrait être prévu au BP 2023.

L'emprunt (chap 16) : en tant que variable d'ajustement, l'emprunt assurera le financement du solde nécessaire à l'équilibre du budget, et cela dans le respect des critères d'endettement fixés préalablement. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer autour de 17M€, et ne serait mobilisé qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.

IV. PROSPECTIVES GLOBALES 2021-2026

Afin de répondre à la vision pluriannuelle des Orientations Budgétaires imposée par la loi NOTRe, il importe de voir au-delà de l'exercice 2023. Ainsi, pour les années à venir, il est effectivement nécessaire de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier que les grands équilibres de nos comptes restent assurés.

Au regard du contexte, des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, la présente prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions. Elle devra être actualisée et adaptée au fil de l'évolution de la situation économique et financière touchant les collectivités.

Les tableaux et graphiques ci-dessous résument l'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période de prospective 2022/2026 :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Produit des contributions directes	50 812 675	51 594 549	54 082 063	57 319 429	59 871 794	61 352 422	62 870 193	64 426 035	
Evolution n-1		*1,54%*	*4,82%*	*5,99%*	*4,45%*	*2,47%*	*2,47%*	*2,47%*	*3,45%*
Fiscalité indirecte	57 573 126	56 385 122	61 390 524	64 166 571	64 813 994	65 489 191	66 278 192	67 081 093	
Evolution n-1		*- 2,06%*	*8,88%*	*4,52%*	*1,01%*	*1,04%*	*1,20%*	*1,21%*	*2,21%*
Dotations	33 438 194	33 158 752	36 122 285	37 006 000	37 816 272	38 189 795	38 576 260	38 976 041	
Evolution n-1		*- 0,84%*	*8,94%*	*2,45%*	*2,19%*	*0,99%*	*1,01%*	*1,04%*	*2,21%*
Autres recettes d'exploitation	18 245 547	10 517 787	8 546 517	6 337 124	5 980 988	5 637 988	5 045 058	4 452 199	
Evolution n-1		*- 42,35%*	*- 18,74%*	*- 25,85%*	*- 5,62%*	*- 5,73%*	*- 10,52%*	*- 11,75%*	*- 18,25%*
Total Recettes réelles de fonctionnement	**160 069 542**	**151 656 210**	**160 141 389**	**164 829 124**	**168 483 049**	**170 669 397**	**172 769 704**	**174 935 367**	
Evolution n-1		***- 5,26%***	***5,60%***	***2,93%***	***2,22%***	***1,30%***	***1,23%***	***1,25%***	***1,28%***
Charges à caractère général (chap 011)	22 675 995	21 883 871	23 383 125	25 153 000	25 656 060	26 169 181	26 692 565	27 226 416	
Evolution n-1		*- 3,49%*	*6,85%*	*7,57%*	*2,00%*	*2,00%*	*2,00%*	*2,00%*	*2,65%*
Charges de personnel (chap 012)	96 038 830	96 106 287	96 180 695	99 000 000	101 650 000	101 650 000	101 650 000	101 650 000	
Evolution n-1		*0,07%*	*0,08%*	*2,93%*	*2,68%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,81%*
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 830 882	14 812 500	16 093 245	16 501 000	18 117 111	18 629 854	19 150 378	19 678 889	
Evolution n-1		*- 6,43%*	*8,65%*	*2,53%*	*9,79%*	*2,83%*	*2,79%*	*2,76%*	*3,16%*
Intérêts de la dette (art 66111)	2 522 038	2 419 616	2 262 660	2 245 000	2 750 000	2 908 884	3 022 989	3 111 284	
Evolution n-1		*- 4,06%*	*- 6,49%*	*- 0,78%*	*22,49%*	*5,78%*	*3,92%*	*2,92%*	*3,04%*
Autres dépenses de fonctionnement	1 771 916	1 710 438	1 945 410	1 314 840	1 992 545	2 069 545	2 154 245	2 247 415	
Evolution n-1		*- 3,47%*	*13,74%*	*- 32,41%*	*51,54%*	*3,86%*	*4,09%*	*4,32%*	*3,45%*
Total Dépenses réelles de fonctionnement	**138 839 661**	**136 932 712**	**139 865 135**	**144 213 840**	**150 165 716**	**151 427 465**	**152 670 177**	**153 914 004**	
Evolution n-1		***- 1,37%***	***2,14%***	***3,11%***	***4,13%***	***0,84%***	***0,82%***	***0,81%***	***1,48%***
Epargne de gestion	**13 806 116**	**16 495 528**	**22 081 985**	**22 710 284**	**20 917 333**	**22 000 817**	**22 972 516**	**23 982 647**	
Evolution n-1		***19,48%***	***33,87%***	***2,85%***	***- 7,89%***	***5,18%***	***4,42%***	***4,40%***	***8,21%***
- Intérêts de la dette	2 522 038	2 419 616	2 262 660	2 245 000	2 750 000	2 908 884	3 022 989	3 111 284	
Epargne brute	**11 284 078**	**14 075 912**	**19 819 325**	**20 465 284**	**18 167 333**	**19 091 932**	**19 949 527**	**20 871 363**	
Evolution n-1		***24,74%***	***40,80%***	***3,26%***	***- 11,23%***	***5,09%***	***4,49%***	***4,62%***	***9,18%***
- Remboursement capital de la dette	10 017 979	9 122 470	8 785 029	8 950 000	9 729 664	10 219 135	10 751 452	11 285 038	
Epargne nette	**1 266 099**	**4 953 442**	**11 034 295**	**11 515 284**	**8 437 669**	**8 872 797**	**9 198 075**	**9 586 325**	
Evolution n-1		***291,24%***	***122,76%***	***4,36%***	***- 26,73%***	***5,16%***	***3,67%***	***4,22%***	***33,54%***
FCTVA (art 10222)	4 374 479	5 181 031	3 899 608	3 746 802	3 600 000	4 100 000	4 100 000	3 800 000	
Emprunts	**18 000 000**	**14 050 350**	**11 037 200**	**11 000 000**	**11 000 000**	**12 000 000**	**11 600 000**	**11 600 000**	
Autres recettes	9 973 300	8 338 730	10 164 790	10 583 130	19 126 716	15 945 834	12 990 166	13 035 087	
Total Recettes réelles d'investissement	**32 347 779**	**27 570 111**	**25 101 598**	**25 329 932**	**33 726 716**	**32 045 834**	**28 690 166**	**28 435 087**	
Evolution n-1		***- 14,77%***	***- 8,95%***	***0,91%***	***33,15%***	***- 4,98%***	***- 10,47%***	***- 0,89%***	***- 1,82%***
FCTVA (art 10222)	4 374 479	5 181 031	3 899 608	3 746 802	3 600 000	4 100 000	4 100 000	3 800 000	
Emprunts	**18 000 000**	**14 050 350**	**11 037 200**	**11 000 000**	**11 000 000**	**12 000 000**	**11 600 000**	**11 600 000**	
Autres recettes	9 973 300	8 338 730	10 164 790	10 583 130	19 126 716	15 945 834	12 990 166	13 035 087	
Total Recettes réelles d'investissement	**32 347 779**	**27 570 111**	**25 101 598**	**25 329 932**	**33 726 716**	**32 045 834**	**28 690 166**	**28 435 087**	
Evolution n-1		***- 14,77%***	***- 8,95%***	***0,91%***	***33,15%***	***- 4,98%***	***- 10,47%***	***- 0,89%***	***- 1,82%***
Sous-total dépenses d'équipement	**40 459 169**	**34 554 755**	**35 732 439**	**36 350 600**	**41 000 000**	**41 000 000**	**38 000 000**	**38 000 000**	
Autres investissements hors PPI	106 338	0	42 400	375 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Remboursement capital de la dette	10 017 979	9 122 470	8 785 029	8 950 000	9 729 664	10 219 135	10 751 452	11 285 038	
Total Dépenses réelles d'investissement	**50 698 884**	**43 679 431**	**44 563 869**	**45 942 881**	**50 883 664**	**51 373 135**	**48 905 452**	**49 439 038**	
Evolution n-1		***- 13,85%***	***2,02%***	***3,09%***	***10,75%***	***0,96%***	***- 4,80%***	***1,09%***	***- 0,36%***
Fonds de roulement en début d'exercice	**1 514 669**	**4 393 445**	**3 007 623**	**3 821 606**	**3 823 941**	**4 984 327**	**4 898 959**	**4 783 199**	
Résultat de l'exercice	2 878 776	- 1 385 822	813 983	2 335	1 160 386	- 85 368	- 115 760	17 413	
Fonds de roulement en fin d'exercice	**4 393 445**	**3 007 623**	**3 821 606**	**3 823 941**	**4 984 327**	**4 898 959**	**4 783 199**	**4 800 612**	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	104 750 637	112 732 657	117 610 187	119 840 159	121 898 500	123 168 835	124 949 700	125 798 248	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	**112 732 657**	**117 610 187**	**119 840 159**	**121 898 500**	**123 168 835**	**124 949 700**	**125 798 248**	**126 113 211**	
Ratio de désendettement	**10,0**	**8,4**	**6,0**	**6,3**	**6,8**	**6,5**	**6,3**	**6,0**	

Les évolutions de ce scénario tiennent compte des hypothèses suivantes :

1.AU NIVEAU DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Partant du postulat d'un maintien de l'activité économique et d'une réduction progressive des effectifs, le scénario présenté laisse espérer des évolutions maîtrisées, que ce soit en dépenses ou en recettes. Entre 2023 et 2026 les évolutions devraient être plus mesurées que celles constatées entre 2021 et 2023.

Au niveau de la fiscalité locale, aucune modification des taux n'est envisagée sur la période. Seul un « effet base » est escompté.

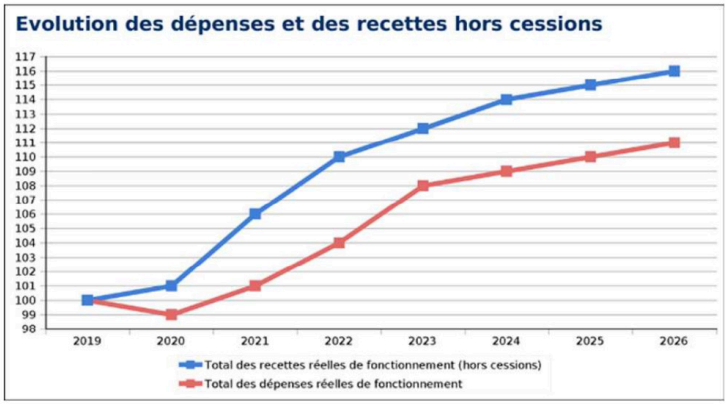

2. AU NIVEAU DE L'ÉPARGNE

L'amélioration des recettes de fiscalité et une gestion rigoureuse et pro-active des deniers publics ont permis une nette amélioration des marges d'épargne en 2021. Ces marges de manœuvre supplémentaires ont été partiellement capitalisées en 2022.

Entre 2023 et 2025 , le niveau d'épargne nette se maintiendra à un niveau très satisfaisant de 8M€, compte tenu de la montée en charge significative des projets municipaux et du dynamisme plus mesuré des recettes.

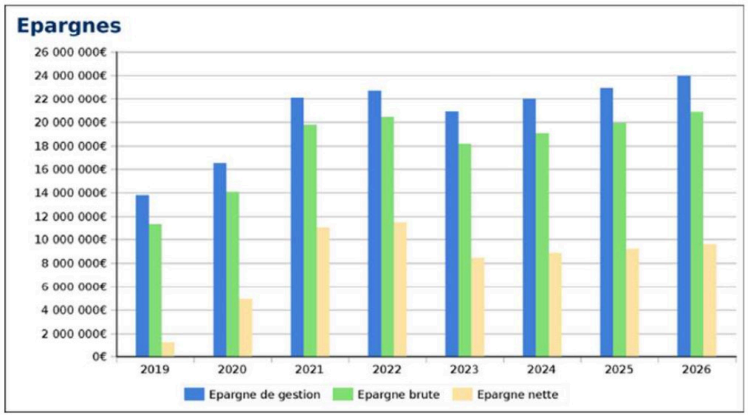

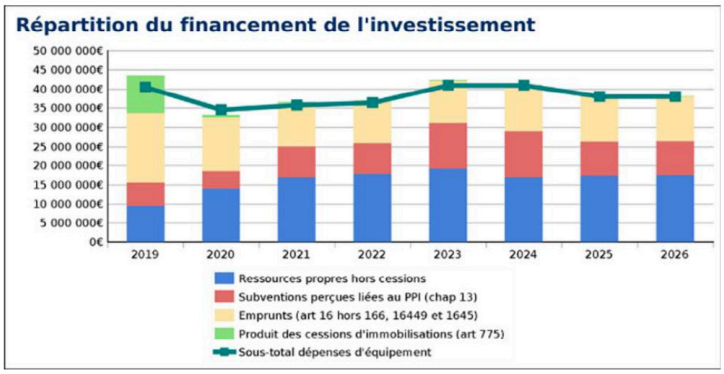

3.CONCERNANT L'INVESTISSEMENT

Les recettes :

L'épargne nette en amélioration depuis 2021 a permis de limiter le recours à l'emprunt.

C'est aussi le cas avec les subventions externes, dont la recherche optimisée devrait permettre aussi une amélioration de la capacité d'investissement communale.

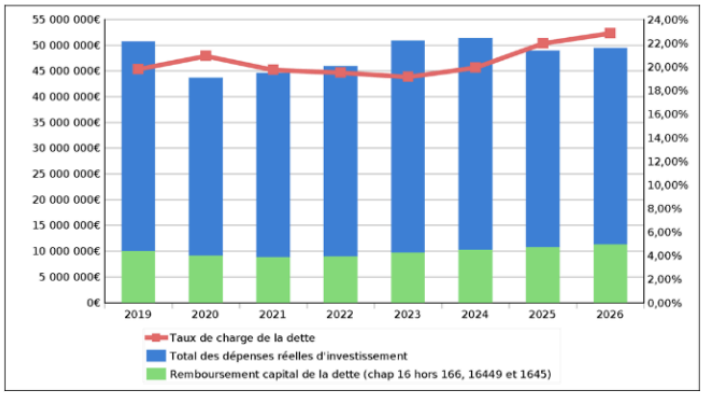

Les dépenses :

Malgré un contexte exogène général défavorable, les projections en matière de volume d'investissement restent à un niveau soutenu de 37M€ en moyenne par an. Ce qui reste sensiblement au-dessus des moyennes.

Ce scénario implique une progression du taux de charge de la dette, sans toutefois mettre en péril des indicateurs fondamentaux.

4.CONCERNANT L'ENDETTEMENT

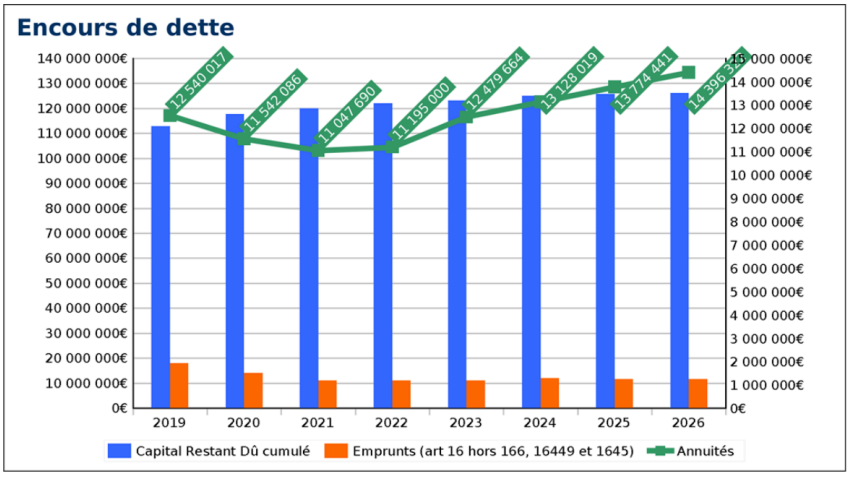

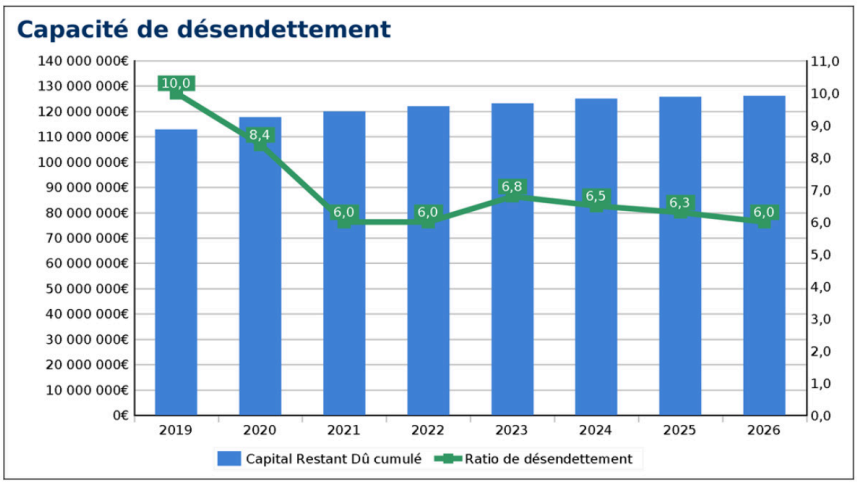

Dans ce scénario, compte tenu des financements internes et externes espérés, l'encours de la dette serait en légère progression, en restant tout à fait soutenable et acceptable. En effet, le ratio de capacité de désendettement, resterait entre 6 et 7 années, nettement en dessous des seuils d'alerte (12 ans).

Malgré les incertitudes, le contexte inflationniste et la forte rigidité de nos charges structurelles, la commune de Saint-Paul dispose de quelques atouts pour adopter un relatif optimisme pour la période 2023-2026. Néanmoins, ces atouts s'appuient sur une activité économique solide et sur la capacité communale à maîtriser ses charges courantes. Le sérieux budgétaire reste donc une ligne de conduite à tenir, tout comme l'optimisation de nos moyens, qu'ils soient financiers ou humains.

Ces orientations budgétaires connaîtront sûrement des ajustements au cours des prochains mois, mais elles resteront caractérisées par les grands principes suivants :

- une gestion optimisée des moyens,
- la modernisation et le développement du service public de proximité,
- la non-augmentation des taux de la fiscalité locale (taux communaux),
- le maintien d'un effort d'investissement cohérent, soutenu par une optimisation des financements externes, et la maîtrise de l'endettement, principale garantie de la santé financière de la commune.

Orientations
stratégiques thématiques

SAINT PAUL
Île de La Réunion

SAINT-PAUL, TERRE ATTRACTIVE ET ÉCOLOGIQUE

La Ville doit relever le défi d'un aménagement durable de son territoire en adéquation avec les besoins démographiques, économiques et environnementaux.
La politique environnementale de la Ville s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique en respectant les équilibres et en garantissant un territoire résilient pour les générations futures.
En outre, la municipalité souhaite faire de ses centres urbains des territoires attractifs et économiquement dynamiques.
Pour atteindre ces objectifs, la Ville mise en 2023 sur d'importants financements partenariaux (REACT UE, PST2).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), va permettre de recenser les besoins et d'assoir le développement du territoire dans les respects des enjeux à préserver.
La poursuite des opérations structurantes sur le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et les nouvelles orientations validées sur le pôle Front de Mer vont renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre-ville de Saint-Paul. La ZAC Renaissance III et le démarrage de l'Ecocité Tropicale et Insulaire, sont des chantiers d'importance pour 2023.

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EST ENGAGÉE

La révision du PLU, qui avait été approuvée par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2012, est aujourd'hui engagée.
En 2023, il s'agira de valider le diagnostic territorial et définir les orientations d'aménagement du PLU au travers du PADD.

Ce diagnostic devra prendre en compte les nouvelles réalités socio-démographiques, économiques et environnementales, la compatibilité avec les documents supra-communaux (SAR, SCOT et PLH).

Le PLU de Saint-Paul avait été élaboré afin de répondre, aux « grands défis » d'aménagement posés par le SAR, dont le défi démographique du « million d'habitant » en 2030 à l'échelle de l'île.
Aujourd'hui, le contexte socio-démographique, réglementaire et législatif a évolué depuis l'approbation du document, notamment avec le ralentissement généralisé de la croissance démographique de La Réunion et la mise en application de nouveaux textes réglementaires.

Les nouveaux défis sont aussi patrimonial, historique et culturel, notamment en centre-ville, par la mise en œuvre d'outils et de procédures capables de garantir l'identité de notre centre-ville.

En parallèle, le document existant connaîtra **des mises en compatibilité et autres ajustements réglementaires** en 2023, comme le Suivi de la procédure de modification simplifiée par rapport aux secteurs déjà urbanisés (SDU).

GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE

L'aménagement du territoire se doit d'être équilibré et inclusif, il s'opère en concertation avec la population et à l'échelle de chacun des bassins de vie. Les aménagements en concession ou en maîtrise d'ouvrage directe doivent répondre aux besoins des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de commerces, d'équipements et de loisirs.

La Ville pilote 30 périmètres opérationnels répartis sur l'ensemble de son territoire et regroupés sur 13 concessions qui donnent lieu à un bilan annuel.

Les principales mises en chantier en 2023

• **ZAC Renaissance III :** Démarrage des travaux de VRD sur la tranche I (SEDRE)

• **PRU Saint-Gilles :** Réalisation des travaux sur cette zone balnéaire : ouvrage d'art sur les ravines Saint-Gilles et Carosse, espaces publics et parkings, aménagements de berge et itinéraire en mode doux (financement REACT UE à 90% sollicité, pour un budget prévisionnel total de 10,5M€).

• **PRU Centre-Ville de Saint-Paul**

Pôle Front de mer :
Suite à la décision historique de conserver l'école Eugène DAYOT, une étude sera lancée sur la programmation économique et la réhabilitation du bâtiment.

L'école maternelle sera démolie pour la réalisation d'un parking en vue d'accueilir de façon transitoire le marché forain qui sera déplacé afin de réaliser l'aménagement du nouveau front de mer (opération tiroir)

Pôle Entrée de Ville :
La liaison PASSEO sera réalisée et les opérations de construction se poursuivront.

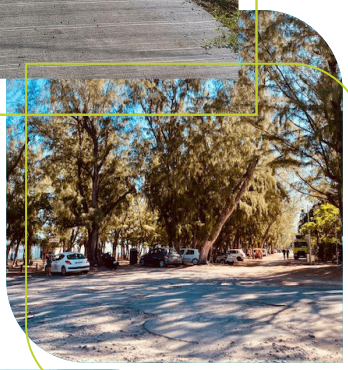

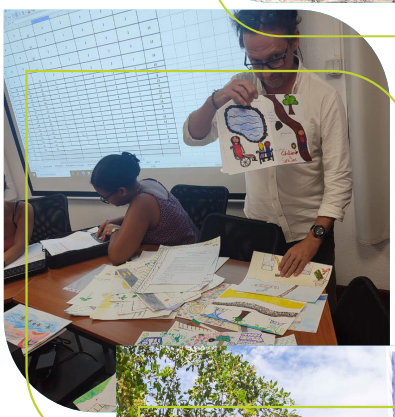

La dynamique de l'aménagement du Pôle Centre sera impulsée par le **démarrage du projet OCIDIM et le lancement des études de programme de la future mairie**, qui permettra de rassembler les services de la Ville, d'offrir un meilleur accueil aux administrés et de libérer les espaces nécessaires à l'aménagement du Pôle Front de Mer.

Le secteur du Guillaume poursuivra sa structuration de Bourg avec la Déclaration d'Utilité Publique sur le pôle collège.

Par ailleurs, d'autres opérations se poursuivront en 2023, notamment :

- les travaux de VRD sur la ZAC Sans Souci
- la finalisation des études pré-opérationnelles sur Villèle, opération Occupants Sans Titre (OST) au niveau de la DL 106 et travaux chemin des Iris
- la réception des OST TAMARIN à Grand Fond
- la poursuite des réalisations sur Tournan Karly avec la construction de logements
- le démarrage des travaux sur la RHI Poules d'Eau en centre-ville

Les appels à projet logement sur les terrains communaux vont être finalisés. Un conventionnement avec le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat sera passé avec le TCO.

Les opérations retenues avec un financement LBU 2022/2023 se poursuivent (Horizon, Kapok, Amédée, Tournan karly/Cotoka/Sucre/Oruro, Génération 2020, Centaur, LLTS diffus Eperon, Clos des étoiles, Bernardin de quimper, ...).
Les permis de construire sont actuellement obtenus.

POURSUIVRE LA RÉHABILITATION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES

En termes d'infrastructures routières, la Ville assurera la livraison finale des chemins Lévêque et Tamatave le réaménagement des chemins Balance et Chevalier à Fleurimont. En parallèle les travaux d'aménagement en traversée de bourg sur RD se poursuivent, ainsi que les aménagements piéton sur le chemin Combavas et Summer n°3.

Une nouvelle programmation de voies de désenclavement agricole est proposée, action soutenue par le projet de charte de développement agricole qui rencontre un vif succès auprès des agriculteurs concernés (chemins Fourragère, Ducléandre).

Les autres chantiers qui seront menés en 2023 s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Plan Radiers:

- Ravine Tête Dure et Divon chemin du Tour des Roches (poursuite et fin des travaux)
- Ravine Lolotte chemin Bras Mort
- Bras de l'Hermitage chemin Fond de Puits
- Bras Mahot chemin Ligne Bambous

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2023, l'année sera marquée par la mise en place de mesures de réduction des consommations de fluides et le remplacement des luminaires énergivores.
Il s'agira aussi d'accueillir sur notre territoire un service des locations de vélibs, trottinettes et scooters.
Sur le volet biodiversité, l'action se poursuit en faveur du Plan 100 000 arbres.

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES

Consciente de l'impasse vers laquelle nous mène le tout voiture, à la fois pour des motifs climatiques, environnementaux, paysagers et de santé publique, la Ville se met en capacité d'offrir une alternative au tout voiture. Les modes doux ont toute leur place sur notre territoire (tous déplacements confondus, tourisme, loisirs, travail, école, ...)

La Ville labellisée « **territoire vélo** » confirme son engagement en 2023 avec un ensemble d'actions complémentaires :

- Aménagement de connexions vélo sur la Chaussée Royale
- Aménagement de parkings à vélo aux abords des écoles
- Réflexion sur de nouveaux axes partagés en centre-ville avec pictogramme Gouzou et renforcement de la signalétique vélo en lien avec la livraison de la route du Cap La Houssaye
- Accueil d'opérateurs Vélo en Libre-Service, scooters et trottinettes sur toute la zone littorale de Trou d'eau à Cambaie
- Appel à projet à venir dans les Hauts en faveur du vélo à assistance électrique (CAZ à vélo, locations, remontées)
- Dotation des services pilotes pour des engins à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels

AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'opération de rénovation de l'éclairage public démarre en 2023 avec une première tranche d'équipements LED (plus économes et plus performants), sur les secteurs du centre-ville et de Saint Gilles les Bains. Cette technologie permet de faire des économies substantielles sur la facture EDF et offre des possibilités nouvelles de modulation de puissance. Elle devrait permettre aussi de réduire la maintenance sur les équipements (11 000 points lumineux).

D'autre actions sont envisagées pour réduire la facture énergétique :

- la poursuite du relamping en LED des équipements sportifs et de proximité
- les travaux de confort thermique dans les écoles et les plantations d'arbres
- l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux projets (école de Roche Plate, école de Grand Fond,...)
- la recherche d'optimisation sur toitures existantes
- un projet d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit.

Ces actions s'inscriront dans le cadre d'un Plan de Sobriété Energétique qui sera déployé en 2023.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

La préservation de notre environnement exceptionnel et de sa biodiversité est recherchée au sein des actions d'aménagement, de construction, d'utilisation et de valorisation du sol pour les activités humaines. Ainsi **la Ville s'oblige à une vigilance renforcée sur ces thématiques multiples** et complexes au travers des avis et des autorisations qu'elle doit délivrer aux différents porteurs de projet.

La Direction Biodiversité et Ressources Naturelles analyse et émet un avis sur l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets portés par d'autres services de la commune et ceux des porteurs de projets extérieurs qui font l'objet d'une instruction par la collectivité pour avis et/ou autorisation. L'objectif est de réduire les impacts de ces projets sur la faune et la flore (pollution lumineuse, pollution sonore, suppression des espèces exotiques envahissantes dans les palettes végétales des aménageurs), de préserver la biodiversité existante sur le territoire et de créer des îlots de biodiversité dans les aménagements paysagers.

Pour mieux protéger, il s'agit d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel présent sur le territoire en accompagnant les associations de conservation de la biodiversité mais aussi en réalisant des inventaires naturalistes. **L'objectif 2023 sera de répondre à l'appel à projets « Atlas de biodiversité communale » afin de financer ces actions.**

Le deuxième volet de cette action vise à intervenir sur le territoire en partenariat avec les organismes (associations, Parc, ONF...) compétents pour entretenir ou restaurer certains espaces stratégiques (restauration écologique, lutte contre les espèces invasives, préservation des espèces protégées...).

Tout un réseau de partenaires se tisse sur Saint-Paul pour agir et informer sur ces enjeux de conservation de la biodiversité et de développement durable. On peut citer l'APPER pour la protection des races locales (bœufs moka et des cabris), SCABE (Sport, Culture, Art et Bien-Etre) pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), PAREO pour la lutte contre l'érosion des sols et la préservation du lagon, CEDTM (Centre d'Etudes et de Découverte des Tortues Marines) pour la restauration écologique des plages et favoriser la ponte de tortues marines, la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion) pour la protection de l'avifaune locale, GCOI (Groupe Chiroptères Océan Indien) pour la protection des chauves-souris.

Tout au long de l'année des actions d'éducation à l'environnement sont organisées dans les écoles et dans les quartiers afin de sensibiliser un maximum d'élèves et d'habitants à la protection de la biodiversité, au respect de l'environnement, au recyclage et à la valorisation des déchets.

Un point d'honneur sera mis à améliorer le **tri sélectif au sein de la collectivité**, une expérimentation sera lancée sur les sites communaux situés au centre-ville de Saint-Paul.

Un des évènements majeurs de 2023 sera l'accueil du Village itinérant EccoDom, qui se veut un espace ludique de sensibilisation aux économies d'énergie.

Dans le cadre du **Plan 100 000 arbres, la Ville interviendra sur certains sites majeurs et poursuivra ses actions**, tels que :

- la poursuite de l'aménagement de la Ravine du Bernica (CPI avec la SPL TAMARUN)
- l'établissement du programme d'aménagement du jardin de la conversion en centre-ville
- la poursuite de la restauration écologique de la plage des Brisants et de Cambaie
- l'inventaire des arbres remarquables avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) à intégrer au nouveau PLU
- la définition du cadre nécessaire à la mise en place du permis de végétaliser

La Ville compte maintenir ses actions de protection et valorisation de son littoral pour maintenir son label Pavillon Bleu et continuera d'accompagner la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion et le GIP de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'année 2023 sera marquée par la poursuite de la démarche Porte de Parc et l'accueil de nouveaux acteurs économiques sur notre territoire. La nouvelle DSP pour la gestion touristique de notre littoral balnéaire sera l'occasion d'optimiser nos pratiques et de construire de nouvelles structures d'accueil dans le respect des contraintes environnementales. Sur le volet agricole, la déclinaison opérationnelle de la Charte agricole en collaboration avec les partenaires institutionnels permettra à la Ville d'accompagner plus efficacement cette filière.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

La Ville poursuit la démarche Porte de Parc du Maïdo, il s'agit de permettre la mise en tourisme et le développement économique de la zone Guillaume – Petite-France - Maïdo en mettant en valeur les patrimoines des territoires.

Plus précisément :

- Concernant l'implantation d'une structure hôtelière sur le Maïdo, un nouvel appel à projet sera lancé début 2023.
- Concernant la création du jardin de Petite France, les travaux seront achevés en 2023.

Il est à noter également le déploiement de l'étude relative au Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE).

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

La ville souhaite s'engager dans **une démarche de développement des activités agricoles**, un partenariat sera mis en place avec le Département, la Chambre d'Agriculture, la Région et l'Etat dans le cadre d'une charte de développement agricole.

La Collectivité s'engage sur les actions suivantes:

- Mettre en place **un plan de gestion des friches communales** notamment en faveur de l'agrotourisme.

- Engager une étude de gestion de l'eau dans les hauts, dans la continuité du suivi de projet du Département sur les retenues d'eaux collinaires et l'accès au basculement des eaux pour des agriculteurs supplémentaires

- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché de gros et d'un marché de producteurs.

- Ouvrir un guichet agricole

- Lancer la démarche Projet Alimentaire Territorial

- Poursuite de l'animation économique sur la place de l'église de Bois-de-Nèfles, à la suite del'expérimentation lancée fin 2022

Les projets pour 2023 :

- **Marché nocturne sur la Place Julius Bénard tous les 2èmes samedis du mois** et réflexion pour le lancement d'un marché des agricultrices

- Conduite d'une étude globale sur le secteur du Mail de Rodrigues, en lien avec la ZAC Saint-Gilles, et les besoins d'aménagement.

- **Lancement d'animations, de fêtes dans les Hauts, en commençant par Plateau-Caillou.**

- **Lancement du dispositif FISAC Saint-Gilles-les-Bains**, dès recrutement de l'animateur centre-ville.

- Accompagnement des porteurs de projets (dans l'innovation, l'agriculture, les commerces et les restaurants).

- Impulsion d'une dynamique pour **l'aménagement à vocation économique des longères en face du Débarcadère.**

- Accompagnement au développement d'une **nouvelle filière cinématographique sur le territoire.**

- Accompagnement au déploiement du filet anti-requin en Baie de Saint-Paul.

- Encourager la promotion touristique en lien avec les projets engagés

Dans l'optique d'un **développement économique et touristique toujours plus maîtrisé du domaine public maritime**, pour répondre aux impératifs de protection du littoral, la Ville continuera ses travaux d'harmonisation du bloc contractuel de gestion de ce domaine avec les services de l'État et la SPL TAMARUN, y compris la base ULM de Cambaie.

Plus généralement pour poursuivre son programme de valorisation et d'animation du développement économique, touristique et agricole, la Ville lancera des études opérationnelles sur un certain nombre d'opérations (rénovation du marché couvert, dynamisation des centres, repérage du foncier stratégique touristique et commercial...).

SAINT-PAUL, TERRE APPRENANTE ET INNOVANTE

La Ville poursuit ses efforts pour la création d'espaces éducatifs bienveillants, inclusifs et innovants, dans et hors les murs des établissements scolaires.

Les droits des enfants sont au cœur des préoccupations, et Saint-Paul en tant que terre apprenante, titrée Ville Amie des Enfants, développe un projet éducatif traversant tous les domaines d'intervention de la collectivité.

LA VIE ÉDUCATIVE

L'année 2023 sera marquée entre autres projets, par l'extension de la gratuité de la cantine scolaire à une nouvelle tranche de familles, le démarrage de la construction de l'école de Grand Fond, la refonte de la Caisse des Écoles et la poursuite du Plan Educatif Global et du Projet Éducatif de Territoire associé.

MIEUX ACCUEILLIR

La qualité d'accueil offerte par les structures et équipements accueillant des enfants est un facteur essentiel de réussite éducative.

En 2023, la Ville aura une activité soutenue sur cette thématique avec en points prioritaires :

- **Lancement des travaux pour la nouvelle école à Grand Fond**
- **Livraison de la nouvelle école de Roche Plate**
- **Réhabilitation ou création de nouveaux espaces** pour les activités périscolaires
- Poursuite du **déploiement de jeux au sol dans les écoles élémentaires**, pour créer des îlots d'activités ludiques et/ou supports à des temps d'enseignement obligatoire
- **Réflexion sur la relocalisation d'une nouvelle école à Saint-Gilles-les-Hauts** (maternelle et élémentaire), en raison d'une tension sur les effectifs scolaires
- **Poursuite de l'installation des rideaux** dans les écoles

La mise en œuvre du **projet d'amélioration du confort thermique dans les écoles** sera poursuivie : nouvelles installations de voiles d'ombrage, étude avec l'ADEME sur les brasseurs d'air, lancement d'un audit dans 13 écoles des hauts du territoire sur le confort thermique, renouvellement et installation des rideaux dans les classes, accompagnement du CAUE sur les questions du confort thermique, la déminéralisation des cours de récréation, la végétalisation et le reboisement des écoles (projet OMBREE).

La Ville mobilisera également des moyens humains supplémentaires pour améliorer le fonctionnement des écoles, avec la poursuite du **recrutement de secrétaires. 44 écoles devraient bénéficier de ce renfort en 2023.**

La qualité de vie des élèves sera également questionnée à travers une étude relative à l'organisation de la pause méridienne. Cette étude permettra à terme le **déploiement de solutions pour tendre vers une évolution positive de l'organisation de ce temps périscolaire et de son intérêt dans le parcours éducatif de l'enfant**.

Les temps de loisirs extrascolaires ne seront pas oubliés, avec la poursuite de la **redynamisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement**, l'application d'un nouveau projet éducatif et la consolidation des compétences des intervenants.

Enfin une attention particulière sera portée à **l'intégration des enfants à besoins spécifiques et ou porteurs de handicap à travers la mobilisation de moyens humains adaptés, et ce dans tous ses temps de vie et autour de l'école.** Une collaboration renforcée avec le Rectorat est envisagée.

MIEUX APPRENDRE

S'agissant du Plan Éducatif Global, les plans thématiques déjà engagés dans les écoles seront reconduits en 2023. Il s'agit notamment des plans « Savoir Rouler », « Savoir Nager », « Prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire » ainsi que le plan « Anglais ». Le lancement effectif du plan « Sciences et Aérospatiale », après une première expérimentation fin 2022, et du plan spécifique « Accompagnement des DYS » est également prévu pour 2023.

Ces dispositifs s'étendront progressivement sur tout le territoire.

Le dispositif Athlé-Écoles, en lien avec la dynamique autour des jeux olympiques de Paris 2024, vient étoffer l'offre des plans PEG, avec une intervention favorisant la mise en activité physique des enfants. **20 jeunes seront sélectionnés pour assister aux Jeux Olympiques 2024** à l'issu d'un grand meeting d'athlétisme qui se déroulera à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

La transition vers « des écoles numériques » se poursuit, avec du renouvellement de matériel, la poursuite de **l'amélioration des accès internet et une optimisation de l'usage** des espaces numériques de travail.

Pour accompagner ces évolutions techniques et mieux accompagner les enfants vers ce monde de plus en plus digitalisé, l**a Ville travaillera avec ses partenaires sur les problématiques récurrentes de cyber-harcèlement et d'illettrisme.**

Pour gagner en efficience et améliorer sa contribution à l'atteinte de tels objectifs, la Caisse des Écoles entreprendra une mutation importante de son modèle organisationnel. En se dotant de nouveaux statuts et de moyens opérationnels, la Caisse des Écoles gagnera en efficience et pourra mieux prendre en compte les besoins des élèves.

L'accompagnement des élèves des classes de maternelles et d'élémentaires demeure une priorité forte. En effet, le personnel enseignant des classes maternelles sera assisté d'un atsem diplômé (CAP Petite enfance). Les équipements scolaires (locaux scolaires, toilettes, cours et abords immédiats) seront nettoyés et entretenus par le personnel.

La politique éducative passe également par la poursuite de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles (fournitures de consommables, photocopieurs, livres scolaires, livres non scolaires, ...).

Concernant la continuité éducative jusque dans les temps périscolaires, le Projet Éducatif de Territoire (labellisé Plan Mercredi), renouvelé en début d'année 2022, doit contribuer à l'amélioration de la qualité du parcours éducatif de l'enfant.

A ce titre **le dispositif périscolaire sera reconduit en 2023, et la Ville s'attachera également à prendre un rôle plus important dans la réussite scolaire des enfants**, en systématisant la présence de dispositifs d'accompagnement à la scolarité après l'école sur tous les sites où un besoin est avéré.

Le renforcement de l'accompagnement à la parentalité, pour ces enfants à besoins spécifiques, sera intégré à ce projet de soutien scolaire. Sur cette même thématique, **la classe passerelle de Grande Fontaine, qui facilite l'intégration scolaire des tout-petits issus de milieu défavorisés, poursuivra ses activités d'accompagnement à la parentalité,** à destination du public spécifique ciblé par ce dispositif.

Enfin, la participation des enfants à la décision politique constituant un levier d'éducation important et nécessaire pour appréhender aux mieux leurs attentes, **le conseil communal des enfants et des jeunes et les conseils des aires marines et terrestres (dispositif en temps scolaire) poursuivront leurs travaux et entreront dans une phase plus opérationnelle** de conduite de projets.

Enfin, **une assemblée participative des écoles sera mise en place dans le but de coordonner l'ensemble des actions municipales et académiques en faveur des élèves Saint-Paulois.**

Cette instance sera présidée conjointement par l'Inspecteur d'Académie et le Maire et composée :

- *des Inspecteurs de circonscription*
- *des directeurs d'école*
- *des parents d'élèves.*

Evaluer pour mieux adapter l'action de la collectivité :

Un important effort d'évaluation de l'action de la Collectivité en matière d'application des droits des enfants sera conduit, en partenariat avec l'UNICEF. Cette analyse, à travers le prisme **des engagements du titre Ville Amie des Enfants, permettra de valider les avancées de la Ville** pour muter pleinement en un territoire apprenant et « à hauteur d'enfant ».

La Professionnalisation des Ressources

L'engagement qualitatif de la Ville de Saint-Paul en matière d'Éducation ne saurait être tenu sans la mobilisation de ressources humaines en capacité de concevoir les projets, porter les actions et d'accompagner les enfants dans leur parcours éducatif.

Un plan de formation spécifiques destinés aux ASTEM et personnels de surveillance a été engagé en 2022. Ce plan de formation sera élargi et étoffé **courant 2023, pour favoriser la montée en compétences de tous les agents** dont l'activité peut avoir un impact sur le public cible, les enfants et jeunes du territoire.

Les partenariats associatifs, une pièce clé du projet éducatif de la Ville :

L'implication des associations dans le secteur éducatif est conséquente, notamment dans le cadre de l'animation des temps péri-éducatifs. La Ville de Saint-Paul réaffirmera en 2023 son soutien à ces partenaires du projet éducatif de la commune. Cet accompagnement est essentiel pour atteindre les objectifs qualitatifs fixés pour la mandature, favoriser la réussite de tous les enfants et répondre de manière la plus pertinente aux besoins des familles.

Les efforts de la Ville en 2023 porteront sur l'attribution de subventions et d'avantages en nature à hauteur des besoins confirmés.

MIEUX MANGER

Malgré un contexte économique extrêmement délicat, aussi bien au niveau de la collectivité que des fournisseurs, la question de **l'éducation à la nutrition reste prioritaire.** L'objectif prioritaire **d'accessibilité pour tous à une alimentation saine et équilibrée est confirmé en 2023.**

Gratuité de la restauration scolaire

L'instauration progressive de la gratuité de la restauration scolaire sera poursuivie et la tranche 4 sera gratuite en août 2023.

Ainsi, **à la prochaine rentrée scolaire, 6 535 enfants soit 56,40 % seront concernés par la gratuité des tarifs**. Ce dispositif de gratuité permettra de redistribuer 525 760 € de pouvoirs d'achats aux familles Saint-Pauloises.

Projet d'éducation nutritionnelle :

Afin d'atteindre les objectifs généraux d'éducation nutritionnelle il sera :

- **Créé une commission de la restauration scolaire**, associant les représentants de l'Éducation Nationale, les parents et les enfants (représentant du CCEJ)
- **Proposé des petits déjeuners à titre expérimental**, sur un réseau d'écoles maternelles - Conçu et conduit un projet d'éducation au goût
- **Mis en œuvre des actions de nutrition santé avec l'équipe éducative**
- **Proposé des animations d'ateliers sur l'équilibre alimentaire** en lien avec les familles
- **Apporté des outils aux opérateurs pour favoriser l'éducation nutritionnelle pour le maintien d'un état de santé satisfaisant** : action en partenariat avec le Contrat Local de Santé et la Direction Restauration Scolaire et Nutrition (principe d'équilibre alimentaire, grammage, ...).

La production locale et biologique sera favorisée

La démarche partenariale avec la chambre d'agriculture, afin d'accroître le réseau d'acteurs locaux en denrées issus **des circuits courts sera renforcée afin de proposer dans les menus des produits bio et locaux.** De surcroit, un plan alimentaire sera formalisé en tenant compte de la saisonnalité des produits. Mais aussi, le Plan alimentaire Territorial sur Mafate sera concrétisé grâce l'approvisionnement des restaurants scolaires avec des produits issus de Mafate.

La lutte contre le gaspillage alimentaire sera reconduite

Pour ce faire, **les opérateurs périscolaires et extrascolaires dans l'ensemble des expérimentations et des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire** (projet piloté avec l'IREN). De plus, les différents postes générant les pertes de nourriture seront identifiés afin de réduire le gaspillage. Enfin, les missions d'accompagnement au gaspillage alimentaire en collaboration avec le Territoire de la Côte Ouest seront renforcées.

Réorganisation de la Restauration Scolaire

Un nouveau schéma directeur de la Restauration Scolaire sera proposé et dans ce cadre, les unités de production de Dayot, Roquefeuil, Frappier de Montbenoît seront optimisées.

La professionnalisation des équipes de la restauration scolaire sera poursuivie grâce à la pérennisation des gestionnaires et des cuisiniers

L'amélioration de la professionnalisation des agents passe par la pérennisation des gestionnaires et des cuisiniers. Par ailleurs, le plan de formation en hygiène en restauration scolaire sera lancé. De plus, afin d'encourager et de partager de bonnes pratiques, des rencontres entre les cuisiniers et les gestionnaires seront mises en place.

Garantir la sécurité sanitaire et le confort des élèves dans nos restaurants scolaires

La mise aux normes de 14 satellites, l'étude relative à l'extension de l'école Elémentaire Combavas et la livraison du satellite de Louise Siarane sont programmées pour 2023. Une réflexion sera engagée afin de proposer une reconfiguration du restaurant scolaire de Bernica. Enfin dans le cadre du C.C.E.J., le confort thermique et acoustique fera l'objet d'une étude.

LECTURE PUBLIQUE

L'année 2023 sera marquée par l'ouverture de médiathèque de Plateau-Caillou, le déploiement de BookTrucks dans les quartiers et la constitution de fonds et de collections spécifiques.

AMÉLIORER L'OFFRE EN MÉDIATHÈQUE ET DANS LES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Afin de proposer un accueil confortable et convivial pour l'ensemble de la population, **la Lecture Publique s'attache à réaliser un entretien constant et une rénovation régulière de ses équipements et de ses espaces.**

De même, elle s'attache à améliorer constamment son offre en matière de collections, mobiliers (notamment la section Adulte de la médiathèque centrale), matériels, services et animations, tout en s'assurant de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires.

En matière d'équipements, seront **réalisés des travaux de réhabilitation, de sécurisation, de modernisation et d'entretien de la médiathèque centrale et des annexes** (notamment Bois-de-Nèfles et Guillaume). Sur la centrale sera réalisée l'installation de modulaires, d'une clôture et d'un système de vidéosurveillance.

Pour un meilleur confort des usagers, les mobiliers et rayonnages seront renouvelés et modernisés. À la médiathèque centrale, le renouvellement des assises de l'Auditorium et des sections sera réalisé.

Un dispositif d'identification par radiofréquence (RFID) sera déployé sur la médiathèque centrale et la bibliothèque de Bois-de-Nèfles. Sur Saint-Gilles-les-Bains, la couverture des terrasses sera réalisée pour apporter ombre et confort à la fréquentation de ces espaces extérieurs.

Pour les collections, le développement d'un fonds de jeu de société et jeux lontan, avec recrutement d'un ludothécaire pour la gestion des fonds et de la future ludothèque de Vue-Belle), et la possibilité d'une offre de ressources numériques au travers du Portail web seront explorés. Une attention sera portée aux éditeurs locaux. **La création de fonds spécifiques pour les malvoyants (livres en gros caractères) et pour les personnes en situation d'illettrisme (facile à lire, méthodes, livres-objets, livres artistiques…) sera réalisée.** La création d'un fonds de disques vinyles sera également réalisé pour la section Musique de la médiathèque centrale.

La mise en place d'un portail web avec l'accès à l'agenda et des ressources numériques accessibles 24/24H en accès distant sera possible par le recrutement d'un médiateur numérique pour en assurer la gestion courante.

L'offre numérique sera possible grâce à la création d'espaces dédiés et la mise à disposition d'outils numériques performants. L'ex cyberbase sera aménagée et équipée de matériels multimédia performants afin de proposer une offre nouvelle, moderne et innovante.

Le renforcement des équipes sera accompagné par d**es formations adéquates visant l'augmentation des compétences et la valorisation des savoir-faire des agents,** notamment au travers du Plan de Formation 2023. Un projet social autour du recrutement se poursuivra en partenariat avec Pôle Emploi.

Le travail en transversalité avec les services, les associations et les partenaires institutionnels se poursuivra.

Le soutien aux associations et à la filière locale du livre par le recours important aux prestations, grâce notamment au CTL (Contrat Territoire Lecture), renouvelé pour la période 2023-2025, sera possible.

Pour une meilleure visibilité **des équipements de lecture publique, la signalétique extérieure sera remplacée avec les logos actuels**, et des vitrines ainsi que des écrans pourront être installés à l'extérieur.

DÉPLOYER LES CENTRES DE LECTURE ET LA LECTURE HORS LES MURS

Afin de proposer une offre de lecture publique de proximité, au plus près des habitants des quartiers et des bassins de vie, **la Lecture Publique s'attache à développer et moderniser son réseau de médiathèques sur le territoire** pour mettre à disposition, dans et hors-les-murs, des espaces et des services dynamiques, attractifs, qui répondent aux attentes des habitants.

PROJETS PHARES

- **Plateau Caillou : ouverture d'une médiathèque** offrant un aménagement original et singulier ;
- **La Saline : démarrage des travaux** intégrant des vestiges archéologiques ;
- **La Plaine et Le Guillaume : lancement des études de faisabilité sur les nouveaux projets ;**
- **Centre-ville : lancement des études de faisabilité sur le nouveau projet.**

Animation de proximité « hors les murs »

- BookTrucks : **déploiement des 2 médiabus modernisés pour irriguer le territoire et les bassins de vie** avec une offre de proximité plus innovante et conforme aux nouvelles pratiques et attentes des usagers ;
- **Grande Fontaine : création d'une plateforme de cohésion sociale** autour d'un projet transversal des services de la Ville pour proposer **une offre d'animations socioculturelles et sportives ;**
- **Mafate : prêt aux écoles et projets culturels en transversalité** avec les services de la Ville ;
- Offre culturelle d'animations riche et diversifiée en transversalité avec services de la Ville et les partenaires, notamment associatifs ;
- **Salon du Livre péi : pérennisation de la manifestation sur le bassin Centre** en partenariat avec l'association La Réunion des Livres ;
- Boîtes à lire : d**éploiement de boîtes à livres sur le territoire** (équipements sportifs, mairies annexes, écoles...).

Des actions et contributions spécifiques seront menées pour participer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en transversalité avec les services et le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la Ville.

SAINT-PAUL, TERRE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

La Ville souhaite impulser une véritable politique intergénérationnelle et garantir le bien-être, l'épanouissement de sa population, répondant ainsi aux enjeux démographiques et sociétaux du territoire.

PETITE ENFANCE

L'année 2023 sera marquée par l'accompagnement à l'implantation de nouvelles structures, notamment dans les Hauts, et par le déploiement du Baby Bus sur les secteurs de Citerne Troussaille, Guillaume, Saint Gilles Les Hauts et Bellemène, l'accompagnement à la création de la crèche d'entreprise.

Les actions de parentalité seront toujours accompagnées et soutenues.

Pour 2023, il s'agira de développer le partenariat avec les acteurs sociaux œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

MAINTENIR L'OFFRE EXISTANTE ET POURSUIVRE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL COLLECTIF

La Ville souhaite **rendre plus performante le système de gestion globale des inscriptions en structures d'accueil Petite Enfance** avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Un travail sera mené autour de la prise en compte de la Prestation de Service Unique (PSU).

Dans le cadre du nouveau Contrat Territorial Global (CTG) qui sera signé en 2023, une réflexion sur un prix au berceau pour l'aide à la subvention aux gestionnaires sera menée.

La collectivité accompagnera les nouveaux porteurs de projets qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire : Maison Assistantes maternelles, micro crèches CMG (Complément libre choix mode de garde) et crèches à la PSU (Prestation de Service Unique) ou Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant (LAEPI), en particulier dans les Hauts.

Afin de développer l'offre d'accueil à la Prestation de Service Unique (PSU) dans les Hauts de Saint-Paul, la collectivité :

- **Accompagnera la mise en place effective et le bon fonctionnement du BABY BUS Itinérant** favorisant l'insertion et l'inclusion sociale.
- **Engagera le projet d'un établissement d'accueil de jeunes enfants** sur le Guillaume au sein du local Mouny 2
- **Accompagnera le projet de crèche d'entreprise** porté par la SPL Ti Baba

La Ville développera **de nouveaux projets et lieux référencés pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant** (LAEPI), dans les hauts, à Plateau Caillou ;

Par ailleurs, un accompagnement particulier sera dédié au projet de délocalisation de Combavas vers le projet de structure de « 60 places » à MARIE CAZE avec CBO.

La Ville poursuivra le **développement du réseau petite enfance par la mise en place de réunions techniques avec les différents partenaires concernant les difficultés et perspectives en matière de politique de PETITE ENFANCE** (pôle emploi, CAF, Département, MIO, éducation nationale).

PARENTALITÉ

La Ville poursuivra et renforcera le partenariat avec la CAF par le biais d'une Instance de Concertation et Coopération des Acteurs de la Parentalité sur Saint-Paul.

Elle **accompagnera et développera la mise en place d'un Réseau d'Ecoute et D'aide à la Parentalité (REAP)** en partenariat avec la CAF et soutiendra les actions Parent / Enfant.

Elle développera **des ateliers conférences et formations autour de l'aide et l'accompagnement à la Parentalité** autour de l'éducation, de la gestion des émotions, de la communication positive, de la parentalité, l'éducation santé nutrition, l'éveil aquatique, le harcèlement ....

Elle déploiera les outils de communication issus des actions de l'aide à la parentalité.

La Ville accompagnera les actions petite enfance, sur Mafate avec la Petite scène qui bouge, ateliers de parentalité auprès des familles et des jeunes enfants, dans les 4 ilets.

DÉVELOPPER LES ACTIONS TRANSVERSALES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ
(santé, culture, sport, environnement)

La Ville continuera à **déployer un axe qualitatif autour des arts, de la culture, de la santé, du patrimoine et de l'environnement** au sein du réseau global petite enfance et auprès des familles (crèches, musées, résidences d'artistes, actions parentalité autour du Plan Aisance Aquatique, Visuels dans les rues et lieux de vie des familles sur Saint-Paul ...).

Elle maintiendra et développera des actions pédagogiques, éducatives et récréatives à l'occasion de la Journée des Droits de l'Enfant, des événements artistiques et culturels en partenariat auprès du réseau Petite Enfance et des familles.

JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique ambitieuse en faveur des 11-26 ans, la Municipalité a organisé en 2022 ses premières rencontres de la jeunesse : ce dispositif a ainsi permis la participation des bénéficiaires à la construction de cette politique autour de 6 axes.

ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES À TRAVERS LA CULTURE ET LES LOISIRS

La Ville s'attachera à **développer, accompagner et soutenir les offres de séjours sans hébergement pour les adolescents**, en poursuivant le dispositif Vac'Ados durant les périodes des vacances scolaires (juillet-août et décembre-janvier).

Il s'agira également de promouvoir une offre plus élargie en soutenant le développement de séjours avec hébergement par le lancement d'un appel à projets.

La Collectivité étudiera la **mise en œuvre d'un PASS jeunesse, basé sur un diagnostic des offres existantes** qui permettra de définir les offres possibles et d'en définir le format (carte, application). **Ce nouveau PASS tiendra compte du déploiement du Pass culture en lien avec le service culturel.**

Enfin, des actions seront menées afin de **promouvoir, valoriser et accompagner nos jeunes talents saint-paulois dans des domaines variés** tels que la musique, l'art, le théâtre...

La Ville soutiendra et encouragera les tournois sportifs inter-quartiers en lien avec la Direction des sports. Elle organisera le bal des diplômés.

CONTRIBUER À L'INSERTION DES JEUNES

La Ville **développera des informations collectives en proximité ou sous forme de mini forum sur les différents bassins de vie**, en partenariat notamment avec le RSMAR, l'Ecole de la 2e chance...

Elle accompagnera l**es dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire** : PSAD, atelier relais, prépa focal, PRE... et collaborera de façon globale au dispositif PRE.

Elle expérimentera les informations collectives en visioconférence sur les métiers en tension, en partenariat notamment avec Pôle Emploi.

Une amélioration de l'accueil des stagiaires en collectivité sera réalisée, par la mise en place d'un livret d'accueil et d'informations sur la collectivité par exemple.

Il s'agira, en lien avec l'ensemble des directions, de mettre en place un annuaire des entreprises/ structures accueillant des stagiaires de 3e, contrat d'apprentissage, etc...

Elle rédigera une convention globale avec l'Ecole de la 2e Chance

Elle soutiendra les actions permettant de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes : CEJ, PCS, etc.

Elle proposera le financement du BAFA, en lien avec la Direction Péri/Extrascolaire, dont le public sera à définir.

Elle contribuera au **déploiement par le CCAS du dispositif d'aide du permis de conduire**.

Elle offrira la possibilité aux jeunes inscrits dans le dispositif SNU (Service National Universel) de postuler en tant que stagiaire dans la collectivité.

LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ

La Ville contribuera à **la prévention spécialisée menée par les éducateurs de rue sur le territoire** en matière de prévention des addictions, d'accompagnement à la vie affective et sexuelle, planning familial, réseaux sociaux, etc.

Elle participera aux actions définies dans les dispositifs CLS et CLSPD et favorisera la mobilisation des jeunes sur les actions.

Elle favorisera la réussite éducative et la parentalité par l'accompagnement de dispositifs existants (CLAS, REAAP) et par le soutien aux actions innovantes.

LA MOBILITÉ ET LE LOGEMENT DES JEUNES

La Ville lancera les chantiers relatifs à la création de bourses d'étude.

La Ville impulsera la création d'un foyer des jeunes travailleurs en lien avec les partenaires (bailleurs sociaux, MIO...).

STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE

En 2023, la Ville ouvrira la 1ère Structure d'Information Jeunesse à Bellemène, et déploiera une 2e sur le secteur du centre-ville. La 2e édition du « Forum de la Jeunesse » sera organisée.

La Ville accompagnera les synergies des acteurs internes et externes autour de la thématique Jeunesse.

ACCOMPAGNER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ DES JEUNES

Il s'agira de **favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie de la cité** en rendant les jeunes acteurs de la politique jeunesse.

Aussi, elle **favorisera la place du jeune dans les instances participatives de la Ville**, tel que le Conseil Local de citoyens et réfléchira à la mise en place d'une instance participative des jeunes de 11 à 26 ans de type CCEJ (Conseil Communal des Enfants et des Jeunes).

La Collectivité redéfinira et portera le projet d'accueil des volontaires au service civique au sein de ses services.

Une réflexion sera menée sur la mise en œuvre d'un outil innovant de communication auprès des jeunes de type WEB TV, podcast, réseaux sociaux, applications, journal numérique, etc.

SÉNIORS

La Ville ambitionne de rendre les séniors acteurs de leur quotidien, de leur cadre de vie, de leur santé, de leur condition de vie et de lutter contre leur isolement en permettant leur pleine participation à la vie collective.

Il s'agit ainsi d'encourager un vieillissement actif et en bonne santé d'une part, accompagner les plus fragiles et leurs familles d'autre part : telles sont les deux fers de lance de la Ville pour prendre soin des séniors.

FAIRE AVEC LES SÉNIORS POUR LES SÉNIORS

La Ville ambitionne de rendre les séniors acteurs de leur quotidien, de leur cadre de vie, de leur santé, de leur condition de vie, etc., et de lutter contre leur isolement en permettant leur pleine participation à la vie collective.

A ce titre, la Ville souhaite s'appuyer sur différents leviers :

- **Développer l'accueil, l'information et l'accompagnement** en faveur des séniors, en leur permettant d'être considérés et en promouvant des représentations positives du vieillissement

- **Lutter contre l'isolement et faciliter les démarches par la mise en place d'un guichet unique d'orientation et d'information** à destination des séniors. Cet espace dédié permettra à nos aînés de bénéficier d'une écoute, d'être accompagnés ou orientés avec une permanence de l'élue, et des partenaires institutionnels.

- **Conforter leur rôle essentiel dans la Ville en maintenant a minima l'existant, en termes d'accompagnement et d'attribution de subventions pour les 25 associations de clubs de personnes âgées** répartis sur le territoire Saint-Paulois; mais aussi développer de nouvelles approches ou actions permettant de lutter contre l'isolement, de créer du lien social, et de capter les séniors hors clubs de 3e âge.

- **Renforcer le partenariat avec le CCAS**

FAVORISER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES CULTURELLES, DE LOISIRS ET SPORTIVES, ADAPTÉES AUX SENIORS

Avec 18 253 personnes âgées de plus de 60 ans à Saint-Paul, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les séniors, afin de lutter contre leur sédentarisation mais aussi favoriser le bien vieillir et en bonne santé.

Pour ce faire, il s'agira de :

- **Promouvoir avec le service culturel et patrimoine des visites guidées patrimoniales en faveur des séniors** afin de faire découvrir ou redécouvrir à nos aînés la richesse de nos territoires.

- Conventionner avec **le cinéma de notre ville pour la mise en place d'un tarif préférentiel pour les séances ou lors d'évènements cinématographiques en leur faveur** et permettre ainsi à nos anciens de disposer d'une nouvelle offre d'activité culturelle.

- **Développer des actions avec la direction de lecture publique** pour que nos séniors continuent à se documenter, à s'intéresser et favoriser leur sens cognitif.

- **Favoriser le vieillissement actif, en accompagnant le dispositif de la ville « Bouger o'séniors »** et renforcer ce dispositif au plus grand nombre afin d'avoir une augmentation des participants aux créneaux proposés par rapport à l'année 2021.

- Contribuer au **développement de l'activité physique adaptée en partenariat avec des professionnels et le service des sports de la Ville** pour favoriser le bien vieillir en fonction des possibilités de chacun des participants.

- Par le biais d'actions innovantes, il s'agira d'**Impulser des actions de découverte de l'anglais et du numérique** permettant ainsi de rendre de plus en plus autonome nos séniors dans leur vie de tous les jours, notamment sur le volet numérique ; mais aussi d'avoir une approche d'une langue étrangère.

- Concevoir la **mise en place d'un « pass séniors » permettant aux séniors Saint Paulois de bénéficier de gratuité ou de remise** à la piscine municipale, aux salles de spectacles, aux commerces.... en collaborant étroitement avec les différents acteurs culturels, économiques de notre ville.

- Reconduire les Zactivités Zarboutans

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT EN CONSTRUISANT DU LIEN SOCIAL

La Ville souhaite lutter contre l'isolement des séniors, en menant les actions suivantes :

- **Mettre en œuvre et/ou coordonner des actions d'animation au sein des Résidences pour Personnes Âgées (RPA)** construites sur le territoire (RPA Village des aînés, RPA Yuccas, RPA Rose de chine) pour offrir des espaces de convivialité et d'échanges à nos aînés.

- **Repérer et accompagner les personnes isolées, notamment par le déploiement de services civiques séniors qui auront pour rôle de maintenir un lien social avec les séniors et d'identifier les besoins** auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse (offres à domicile telles que la lecture à domicile, le portage de livres, les visites, etc ...) afin d'apporter une présence humaine et des moments privilégiés de partage nécessaires à la vie en société et afin de lutter contre l'isolement.

- **Accompagner l'accès à la culture et aux loisirs des Personnes Agées Isolées (PAI)**

- **Le bal des seniors** à l'occasion des fêtes de juillet

Poursuivre et développer les actions créant le lien social telles que :

- Les actions intergénérationnelles

- Le « Noël des anciens »,

- La mise en œuvre d'une journée conviviale « Granmoun Mafate ».

- La célébration des noces et centenaires

- Poursuivre la manifestation de la Semaine Bleue, dédiée aux personnes âgées qui a pour objectif le développement et la valorisation de la place que doivent occuper les aînés sur le territoire, et ce, quel que soit leur âge et leur autonomie, et participer au concours organisé par le Comité National de la Semaine Bleue.

SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Ville souhaite **accompagner le bien vieillir au travers d'actions de prévention**, en matière de perte d'autonomie, de chutes à domicile, etc.

Il s'agira par ailleurs d'accompagner les actions identifiées dans le CLS.

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE TOUS LES SENIORS EN ADAPTANT LA VILLE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Afin de préparer au mieux la Ville au vieillissement de sa population, il convient :

- **D'accompagner les porteurs de projet de constructions de « résidences séniors »** pour que Saint-Paul devienne la référence dans l'accompagnement du bien vieillir.

- **D'orienter les personnes âgées en demande d'amélioration d'habitat** dans leurs démarches, et dans la définition de leurs besoins afin qu'ils aient des logements dignes pour continuer à recevoir leurs familles et transmettre leurs savoirs et connaissances.

- **De concourir au Label « Ville amie des aînés »** pour développer des outils qui s'inscrivent dans les préconisations remontées au Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées pour lutter contre l'isolement des Aînés, et qui permettront à n'importe quel sénior, citoyen ou usager de partager ses observations, son expérience, ou ses propositions en faveur des séniors, en leur permettant d'être considérés et en promouvant des représentations positives du vieillissement ;

- **Orienter les séniors vers les dispositifs CCAS notamment les aides à domicile** en faveur des personnes âgées pour consolider l'action sociale existante de la Ville en direction de nos séniors et accentuer ainsi notre politique volontariste.

- De **promouvoir la citoyenneté des séniors** pour en faire un vrai levier de démocratie participative des séniors et les rendre acteurs sur les actions et projets qui les concernent.

La mise en œuvre de cette **politique globale en faveur de nos aînés** nécessitera la consolidation des co-financements mais également la recherche de nouveaux partenariats financiers ou autres afin d'accroître notre ambition active à l'image de la société Saint-Pauloise dans sa globalité pour favoriser le lien social et intergénérationnel.

LES ACTIONS SOCIALES

L'analyse des besoins sociaux démontre que le territoire saint-paulois est marqué par de profondes inégalités et une urgence sociale, qui nécessitent une politique sociale d'envergure et territorialisée.
Le CCAS reste le relais majeur de l'intervention sociale sur le territoire. Néanmoins, la Ville souhaite élargir son action et dans certains domaines la compléter.
C'est pourquoi l'année 2023 sera marquée par le déploiement du dispositif « logement d'urgence », le déploiement des actions partenariales dans le cadre du Contrat Local de Santé 2 (coordination des acteurs du territoire sur les problématiques des Violences intra familiales, formation des acteurs de première ligne sur cette problématique), le déploiement des actions dans les bassins de vie en lien avec la Maison de santé et l'ouverture du centre social sur le secteur de Grande Fontaine, à titre expérimental.

ASSURER LA MISE À L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

L'un des objectifs est **l'ouverture d'un logement d'urgence par bassin de vie**. Il s'agira de renforcer les conditions d'accueil et d'hébergement d'urgence en direction du public en rupture de logement suite à des violences intra familiales.

Pour cela, il est proposé les actions suivantes :

- **Réaliser un état des lieux des logements** à réhabiliter et programmer des travaux dans le cadre d'un plan pluriannuel.
- Proposer l'écriture d'une convention entre le CCAS et la Ville dans le cadre de la prise en charge de la victime.
- Continuer le partenariat avec la cellule VIF de la Police Municipale.
- Développer le réseau partenarial sur la problématique des VIFS à Saint Paul.

DEVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Favoriser la cohérence des interventions et la complémentarité des actions avec les partenaires (CAF, Département...)

La Ville proposera de nouvelles formes d'accompagnement, alternant notamment l'individuel et le collectif, privilégiant les actions de proximité sur les quartiers et répondant aux nouvelles problématiques : aide éducative budgétaire, précarité énergétique, accès aux soins, accès à la culture et aux sports, soutien à la parentalité.

Elle conduira une réflexion sur les autres besoins encore à couvrir : sur l'offre en matière d'hygiène pour les personnes en errance et sur une autre forme de réponse comme alternative aux distributions alimentaires.

Accompagner les espaces de vie sociale

Elle achèvera son a**ccompagnement dans le montage de projet EVS (espace de vie social)** afin de favoriser la dimension sociale et répondre aux cahiers des charges des appels à projet de la CAF.

La Ville ira à la rencontre des associations qui souhaitent développer leurs actions sur le territoire en incluant une dimension sociale et surtout en agissant pour et avec les habitants.

La Ville proposera un **FORUM annuel d'action sociale à Saint Paul réunissant des partenaires institutionnels et associatifs dans le but soit d'offrir une complémentarité dans les missions de chaque partenaire sur une thématique** précise (VIFS, logement : comment mieux vivre ensemble) soit d'offrir à la population une information sur l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire sur une thématique choisie.

De plus pour le 8 mars 2023, journée Internationale des droits de la Femme, la Ville travaillera sur une manifestation qui sera une restitution d'un travail effectué en amont sur cette thématique, incluant la participation des habitants et le lien avec les autres services de la ville tel que la culture.

Impulser l'ouverture d'un centre social à la Grande Fontaine

La Ville souhaite **impulser une démarche participative et associer les usagers à l'évaluation de l'offre de l'action sociale et des nouveaux besoins**. Animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global d'un centre social est de :

- **Rompre l'isolement des habitants d'un territoire**
- **Prévenir et réduire les exclusions**
- **Renforcer la solidarité entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs,** leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

La Ville propose à titre expérimental l'ouverture d'un centre social en 2023 sur le quartier de Grande Fontaine, quartier prioritaire avec la participation des habitants, pierre angulaire du projet social.

Le centre social est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés et appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Le Conseil des Habitants serait l'une des portes d'entrée pour amorcer la réflexion sur les besoins et les actions proposées pour et par les habitants.

LA SANTÉ POUR TOUS

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années à développer une véritable politique de prévention santé en faveur de ses citoyens. C'est non seulement un engagement fort qui répond aux enjeux de notre société rappelés par la crise sanitaire mais aussi un engagement volontariste reconnu à la fois par l'ARS et les services du Contrat de Ville de l'Etat, cosignataires du Contrat Local de Santé 2ème Génération.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2ÈME GÉNÉRATION (CLS 2)

Ce dispositif permettra de cadrer et de soutenir l'ensemble des initiatives et les projets que les professionnels de santé en lien avec la population, souhaitent mettre en œuvre pour répondre à ses attentes en matière d'actions de prévention. Pour se faire, l'ARS s'engage à participer financièrement à la mise en œuvre du programme d'actions qui a été co-construit en 2022 avec les acteurs du sanitaire et du social. Ce CLS 2ème génération Saint-Paulois permettra donc une mise en cohérence des actions au sein du quartier et une complémentarité des actions avec le centre social.

La municipalité va donc **s'engager à coordonner ce contrat local de santé 2ème génération** qui permettra aux habitants des quartiers de la commune de bénéficier des actions d'éducation et de promotion à la santé autour des 3 thématiques suivantes :

- **Santé nutritionnelle**, prévention du diabète et activité physique ;
- **Santé mentale et addictions ;**
- **Santé sexuelle**, santé de la femme, santé de l'enfant et du jeune.

Une thématique transversale intègrera l'ensemble des actions de la Maison de la santé, y compris les actions décentralisées, ainsi que les actions de la Karavan' Santé.

Le CLS 2ème GENERATION permettra également une mise en cohérence des actions au sein du quartier et une complémentarité des actions menées dans le cadre de l'animation de la vie sociale ;

Le CLS 2 s'attachera en particulier à :

- Améliorer le repérage précoceet proposer des parcours de santé et d'accompagnement plus fluides ;
- Développer la coordination soutenue des acteurs qui interviennent et de décloisonner les approches pour : favoriser les démarches systémiques et pluridisciplinaires

LA 2ÈME MAISON DE SANTÉ, POUR FAIRE VIVRE LE PROCESSUS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ

Visant l'élargissement du processus de démocratie en santé, la Ville poursuit le projet d'ouverture d' une 2ème Maison de santé.

La Maison de santé est un **lieu d'accueil et d'échanges sur l'éducation et la promotion à la santé**, ouvert aux acteurs de santé et à la population afin de favoriser l'adoption de bons comportements favorables à la santé. De manière opérationnelle, e**lle est un outil qui permet de mener des actions de sensibilisation et d'information générale du grand public** sur diverses thématiques liées à une bonne santé (prévention du diabète, des addictions, le bien vieillir, prévention des VIF prévention des IST etc.). Cette structure permet également aux acteurs de santé de pouvoir accueillir et travailler en profondeur avec les habitants qui auraient été détectés lors des passages de la Karavan Santé dans les quartiers des hauts de Saint-Paul.

La Ville poursuivra également les actions décentralisées dans les quartiers en faveur des publics fragilisés (mobilisation du partenariat avec le CCAS pour identifier les publics concernés pour les ateliers « mobilité, art thérapie, socio esthétiques » proposés dans les maisons pour tous et locaux de proximité ; accompagnement des partenaires tels que l'établissement français du sang.

LA KARAVAN' SANTÉ

La Ville participera mensuellement aux Journées mondiales thématiques (Actions de promotion et de sensibilisation dans le cadre de journées mondiales de sensibilisation : journée mondiale du diabète, de l'autisme, de la santé mentale, du handicap...), **et proposera des thématiques complémentaires dans les quartiers** (Alimentation ; Prévention des addictions ; Sexualité ; Prévention des cancers ; Sport-santé, handicap), **en mobilisant la KARAVAN SANTE**.

Elle poursuivra **les actions décentralisées dans les quartiers en faveur des publics fragilisés** (mobilisation du partenariat avec le CCAS pour identifier les publics concernés pour les ateliers « mobilité, art thérapie, socio esthétiques » proposés dans les maisons pour tous et locaux de proximité ; accompagnement des partenaires tels que l'établissement français du sang – EFS - et contractualisation pour faciliter la mise en œuvre des interventions sur le territoire .

Elle fera **la promotion de l'éducation à la santé par la poursuite des actions** de la KARAVAN SANTÉ dans les écoles : les interventions de la karavan santé en milieu scolaire contribuent à proposer un PPS (Parcours Prévention Santé) à l'ensemble des élèves du territoire sur un cycle, à travers des ateliers thématiques pendant le temps scolaire.

Il est proposé également de consolider et de soutenir la phase 3 du projet d'éducation nutritionnelle mené à l'école Eugène Dayot, en mobilisant l'ensemble des acteurs (élèves, parents, enseignants et personnel communal).

«ALLER VERS LES JEUNES » ET FORMER LES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE

Il s'agira de **répondre efficacement aux doléances des acteurs qui font état des difficultés qu'ils rencontrent pour sensibiliser les jeunes**, notamment ceux et celles qui sont en rupture et/ou en désaffiliation sociale.

Ce projet consistera donc à **travailler en transversalité avec les professionnels qui œuvrent au quotidien avec le public 'jeunes'** afin que l'information sur l'existence à la fois de dispositifs et de structures de santé soit uniformisée au mieux auprès des jeunes.

« ALLER VERS », c'est une démarche qui permet d'anticiper avant la situation de rupture sociale sans juger ou s'imposer, dans une posture d'ouverture.

Il est difficile pour un intervenant de créer un climat de confiance et d'orienter correctement s'il ne sait pas bien de quoi parle l'autre et comment détecter les signaux faibles. Il s'agira donc également **de co-construire et de mettre en œuvre un parcours de formation sur plusieurs thématiques de santé pour des acteurs de 1ère ligne.**

LA MUTUELLE COMMUNALE SOLIDAIRE

Saint-Paul est la première commune d'outre-mer à déployer dès 2022 une mesure sociale innovante d'envergure. Cet engagement phare de la mandature participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles saint-pauloises et permettra à **l'ensemble de ses habitants de bénéficier d'une offre de couverture santé optimale.**
Une nouvelle campagne d'information sera organisée en 2023.

SAINT-PAUL,
TERRE ACCUEILLANTE ET PARTICIPATIVE

La Ville de Saint-Paul poursuit la dynamisation de ses Bassins de Vie à travers la participation citoyenne, l'animation du tissu associatif et l'Économie Sociale et Solidaire.

Les Conseils des Habitants mis en fonctionnement en 2022 vont prendre tout leur essor en 2023 avec la concrétisation des premiers projets d'investissement du Budget Participatif .

L'amélioration de l'accueil des Saint-Pauloises et Saint Paulois dans les lieux de vie que sont les équipements de proximité va se poursuivre et le tissu associatif va être soutenu en proximité avec le déploiement de nouvelles structures communales, des espaces de vie associative tel que celui qui vient d'ouvrir à Barrage.

A cela la Politique de la Ville permet à la Ville de compléter le panel de dispositifs de soutien en proximité tel que la Réussite Éducative, la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, les Conventions ATFPB.

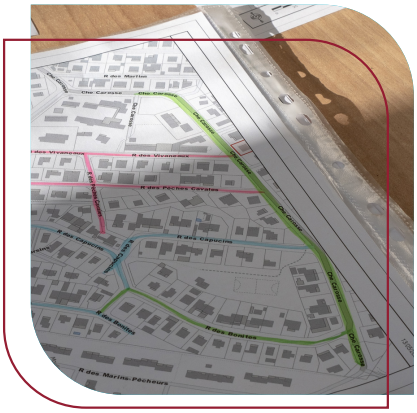

LA PROPRETÉ URBAINE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

La Ville a fait l'acquisition en 2022 de nouveaux matériels performants de propreté urbaine, des Gluttons qui sont en cours de déploiement sur le centre ville de Saint-Paul, au niveau des arcades de Plateau Caillou et qui va l'être prochainement sur La Saline.

La lutte contre les dépôts sauvages reste une priorité pour le cadre de vie et la Ville a poursuivi ses efforts 2022 en restructurant ses équipes d'intervention.

GESTION DE L'ACTION EN QUOTIDIENNETÉ

En territorialisant ses équipes d'intervention dans chaque Bassin de Vie en 2022, la Ville s'organise pour une meilleure réactivité, efficacité et couverture de ses interventions dans les Bassins de Vie.

L'amélioration de la propreté urbaine se décline dans le renforcement d'actions coordonnées :

- **une lutte contre les dépôts sauvages,** avec la structuration en cours d'une cellule dédiée et la collaboration avec la nouvelle Brigade Verte du TCO,
- la lutte contre les nuisances visuelles par l'élaboration en cours du **Règlement Local de Publicité dont l'objectif est une mise en application fin 2023-début 2024,**
- **la lutte contre les maladies vectorielles** par :
  - la poursuite d'opérations telles « Vide Fond de Cour » en partenariat avec le TCO,
  - la poursuite de l'accompagnement des associations du Plan LAV,
  - la poursuite des mises en demeure des parcelles insalubres,
  - l'augmentation du nombre de kits raticides distribués aux particuliers,
  - un partenariat avec le FDGDON sur la lutte contre la leptospirose,
  - la poursuite de la formation de nos agents. 145 agents de terrain ont pu bénéficier en 2022 d'une formation de l'ARS sur la Dengue et la Leptospirose.

CRÉATION ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Au cours de l'année 2023, **des aménagements de proximité** autour d'aires de jeux, de mobiliers urbains vont voir le jour à travers une démarche participative, valorisant l'action citoyenne.

En 2022, les platelages de la place du débarcadère et du jeu d'eau du front mer ont été remplacés, **un réaménagement du parcours de santé** de La Saline-les-Bains est en train de se terminer, une grande structure d'aire de jeux a été livrée à Parc En Ciel à Plateau Caillou.

D'autres aménagements sont prévus en 2023 tels **les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs** rue Aubry à Saint-Gilles-les-Hauts, les études de la **réhabilitation de l'aire de jeux** de La Saline-les-Bains et le démarrage des travaux de la réhabilitation du jeux d'eau du Front de Mer.

L'année 2023 sera marquée par l'élaboration d'une **cartographie des périmètres d'interventions** des acteurs de la propreté et des gestionnaires du domaine public ce qui permettra à la Ville de les mobiliser sur leurs champs de compétences et leurs responsabilités.

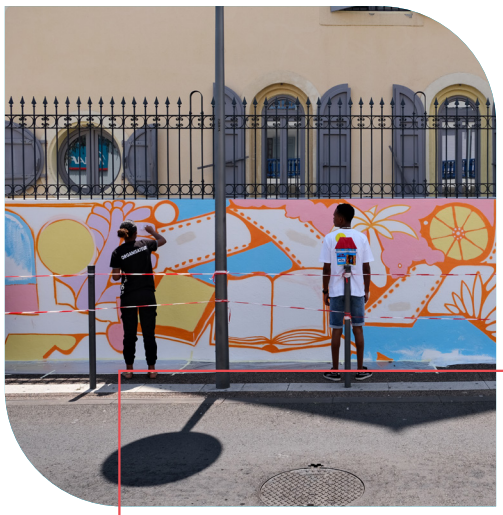

L'INSERTION ET L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, POUR LA RELANCE DE L'EMPLOI LOCAL

La Ville de Saint-Paul promeut l'économie sociale et solidaire en faisant émerger et en valorisant les initiatives solidaires et en accompagnant les porteurs de projets.

Pour 2023, cela se concrétisera par :

• **Les Saint-Paulois seront accompagnés dans l'insertion professionnelle grâce** au partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation d'insertion (Pôle Emploi, PLIE, MIO, TCO, ...) dans une logique de proximité, en contribuant à la redynamisation des plates-formes de service public du Guillaume, de la Saline, et de Plateau-Caillou, ... ;

• **la mise en place de nouveaux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et chantiers d'insertion dans les Bassins de Vie.** Ces ACI sont pour la grande majorité établis sur plusieurs années et ils deviendront permanents. Afin de viser l'objectif du mandat qui est la création de 700 emplois, 20 Ateliers Chantier d'Insertion seront prévus en 2023 ; ce chiffre englobe les ACI pluriannuels et des nouveaux ACI qui seront mis en œuvre. L'accent sera mis sur les ACI qui ont pour objectif le développement durable. Depuis le début du mandat ce sont 20 ACI qui ont déjà été créés, générant 200 emplois créés. La Ville s'attachera à poursuivre dans la mesure du possible la mise à disposition de locaux pour ces ACI.

• **Les clauses d'insertion qui aujourd'hui représentent environ 60 % des heures** clausées seront accentués. L'objectif est d'attendre les 70% d'heures réalisées en 2023 ;

• La poursuite de l'accompagnement à la création et au développement de structures de l'Economie Sociale Solidaire au plus près des Bassins de Vie.

• **Une journée de l'Economie Sociale et Solidaire continuera d'être organisée annuellement** dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en Novembre afin de faire découvrir l'ESS, de valoriser les ACI présents sur le territoire Saint-Paulois, de faire comprendre ce mode d'entreprendre et de susciter des vocations.

• Une réflexion sera menée sur la création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) et d'une régie de quartier.

DES BASSINS DE VIE PARTICIPATIFS ET DYNAMIQUES

Pour contribuer au développement du territoire, et en faire un territoire solidaire, inclusif et sécurisant, la dynamisation des Bassins de Vie reste l'axe majeur de l'intervention communale en proximité.

La valorisation des identités de quartier, la participation citoyenne avec la mise en œuvre de l'animation du tissu associatif en seront les leviers. Sans oublier un aspect important pour les familles et les habitants des Bassins de Vie, le renforcement et le développement de l'offre d'accès aux droits, du numérique et l'offre des services publiques de proximité ainsi que, l'extension des cimetières et la construction de salles de veillée.

ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES BASSINS DE VIE

Suite à la phase d'installation et après une première année de fonctionnement, **l'enjeu majeur de 2023 consistera à consolider et à affiner les bases de fonctionnement des 7 Conseils des Habitants (CDH).** Ainsi, un premier bilan réunissant l'ensemble des membres des 7 CDH sera organisé lors du premier trimestre.

Les premières sessions des Conseils des Habitants (CDH) ont permis d'identifier les premières problématiques et de prioriser les projets souhaités par les CDH, qu'il conviendra de mettre en œuvre avec l'appui des services. Cela nécessitera de consolider la méthodologie de travail qui est effectuée de manière transversale avec tous les services requis pour le traitement des demandes et la réalisation des projets.

Afin de mieux appréhender les remontées d'informations des membres des CDH, des diagnostics et des visites de terrain ont déjà été initiés à l'échelle des Bassins de Vie et des faisabilités de projets seront à mener.

Au regard des spécificités des îlets de Mafate et de leurs besoins intrinsèques, les interventions du CDH seront renforcées dans ces territoires.

Dans l'objectif de dynamiser les CDH et de favoriser la mise en place d'espaces de débats citoyens, différentes actions seront mises en œuvre :

- **Organisation de conférences** dans le cadre d'une action intitulée « Lekol ZANGOUN »
- **Rencontres inter-Conseils des Habitants**
- **Découverte des institutions locales**
- **Organisation de temps d'échanges entre les CDH et les habitants dans les quartiers** afin de faire découvrir l'instance « Café Citoyens »
- **Organiser des temps d'échanges et retour d'expérience** avec les acteurs de la démocratie participative.

Par ailleurs des consultations citoyennes seront organisées sur les projets impactant liés par exemple à la santé, à l'environnement, au cadre de vie, à l'éducation, à des projets structurants sur le territoire, ...

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Les associations des Bassins de Vie seront accompagnées à travers la charte des engagements réciproques. **Ce partenariat entre l'État, la commune et le tissu associatif conforte de la Ville dans la création d'Espaces de Vie Associatifs de Proximité.** Il s'agit de continuer le déploiement de ces espaces sur les Bassins de Vie après celui de Barrage livré fin 2022 afin d'accompagner les associations sur des plates-formes repérées sur les Bassins de Vie (Guillaume, Saint-Gilles-Les-Bains, La Plaine – Bois-de-Nèfles) de type plates-formes publiques de vie associative, des outils physiques de développement local.

Les premières journées de rencontres des acteurs associatifs par Bassin de Vie seront mises en œuvre au cours de l'année et permettront la valorisation du bénévolat et favoriseront les échanges inter associatifs. Un programme d'animations équitable entre les territoires sera par ailleurs élaboré et un accent sera mis sur la promotion des associations culturelles et sur l'éducation musicale et la connaissance de l'histoire et du patrimoine. **Par ailleurs, la diversité des identités culturelles des quartiers de chaque Bassin de Vie sera mise en valeur.**

OFFRIR UN MAXIMUM DE SERVICES PUBLICS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

La Ville élaborera une démarche territorialisée de l'action municipale par le déploiement d'un meilleur service public de proximité dans chaque Bassin de Vie en étoffant les missions des mairies annexes.

La sollicitation des écrivains publics étant de plus en plus importante, un doublement de l'effectif au sein des mairies annexes est envisagé. L'objectif est de **mieux répondre à la demande grandissante des administrés et de positionner un écrivain public en permanence dans chaque bassin de vie** que compte la Commune.

Enfin, dans le souci de faciliter les démarches des administrés, **la Commune va se doter en 2023 d'un outil permettant la prise en ligne de rendez-vous** en vue de l'accomplissement des formalités liées à l'obtention des titres d'identité (passeports et cartes nationales d'identité). En partenariat avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.), cet outil facilitera les démarches des saint-paulois en leur permettant, en plus de la saisie préalable en ligne de leurs demandes de titres, de prendre rendez-vous à distance pour l'accomplissement des formalités obligatoires restantes.

AIDE AU NUMERIQUE

Tout d'abord, **l'Espace Public Numérique de Travail, créateur de liens sociaux, est destiné aux administrés et aura pour objectifs d'allier le contact humain, la fourniture de services et d'équipements ainsi que la technologie.** Les mairies annexes ou les équipements de proximité (C.A.S.E ou Maisons Pour Tous) sont des lieux propices pour accueillir ce type de service. C'est d'ailleurs déjà le cas dans les équipements de proximité où les Aidants Connect assurent des permanences pour l'accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives « classiques » et électroniques. Le développement de l'équipe et sa montée en compétence par de la formation et des rencontres avec les partenaires permettra d'augmenter le nombre de permanences et d'améliorer le service proposé.

Ces espaces pourraient accueillir des permanences de nos partenaires CAF, Pôle Emploi, impôts et autres, afin de faciliter les échanges et les démarches administratives avec les administrés des quartiers.

Ensuite, des ateliers numériques réalisés par les Conseillers Numériques seront renforcés dans les 7 Bassins de Vie, en proximité, sur les différents équipements communaux. Cette offre sera renforcée par une coordination et un développement des acteurs associatifs afin d'être au plus près des habitants. Le développement des permanences des Conseillers Numériques et des Aidants Connect permettra une aide aux démarches en ligne et à l'utilisation de l'outil numérique en proximité au sein des quartiers sur les différents Bassins de Vie. Ils participeront également aux événements organisés par la Ville dans les Bassins de Vie autant que ce peut. Les permanences se poursuivront également sur Mafate.

L'espace de médiation numérique de La Saline étant extrêmement fréquenté, **il est envisagé la création d'un deuxième équipement numérique pour répondre aux besoins des administrés.**

Parallèlement à ces actions, une mission d'assistance relative au renforcement de l'offre de services administratifs au sein des mairies annexes est actuellement en cours de rédaction et sera lancée fin 2022 pour une attribution en 2023. L'objectif sera d'identifier, au sein des administrés saint-paulois, la demande de services complémentaires en mairies annexes en vue d'étoffer l'offre déjà existante dans une démarche partenariale avec les autres services de la Ville.

MAISONS FRANCE SERVICES

Soucieuse de rapprocher également l'accès à d'autres services publics que ceux de la Commune, la Ville a également déposé, en octobre 2022, une demande de labellisation de deux mairies annexes (Tan Rouge et Bellemène), en Maisons France Services. Ce dispositif, créé en 2019, poursuit trois objectifs :

- **Améliorer l'accessibilité des administrés aux services publics** au travers d'accueils physiques polyvalents matérialisés par les Maisons France Services ;
- **Simplifier les démarches administratives** en regroupant, dans un même lieu physique, des services de l'État et des opérateurs publics afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sans avoir à les diriger vers d'autres guichets ;
- **Offrir une qualité de service renforcée par la mise en place d'un plan de formation d'agents** polyvalents dédiés, et par la définition d'une offre de services homogène dans le réseau.

Pour y répondre, les Maisons France Services devront proposer un socle de services de six opérateurs publics (La Poste, le Pôle Emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole) et de trois administrations partenaires (la DGFIP, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur).

La Ville a déjà obtenu l'accord de tous ces partenaires publics en vue de leur accompagnement à l'ouverture des Maisons France Services du Guillaume et de Bellemène. Le processus de labellisation France Services sera conduit au cours du dernier trimestre 2022 et la labellisation des deux mairies annexes est prévue à la fin de l'année, pour une ouverture effective en début d'année 2023.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

La Ville poursuit ses efforts en matière d'amélioration de l'offre dans ses équipements de proximité. Cela passe par : :

- Poursuivre **les investissements relatifs à la réfection**, la mise aux normes et la mise en accessibilité, notamment sur Le Guillaume, Carosse, La Vallée, La Plaine, 3 Chemins, Bellemène et Laperrière,
- Lancement de la **démarche participative pour la mise en place d'un équipement de proximité** à Bel Air sur le Bassin de Vie de la Plaine-Bois de Nèfles,
- Mise en place **d'un espace de vie associative de proximité sur le Bassin de vie** de Saint-Gilles-les-Bains, Opération aménagement « Bato » (Carosse)
- Renforcer l'offre d'espaces de vie sur le secteur du Bassin de Vie de Saint-Gilles-les-Bains: une mission sera confiée à la SPL TAMARUN pour mener une concertation avec les acteurs du territoire et définir les projets à mettre en oeuvre
- Poursuivre **les embellissements des cours** des équipements de proximité
- **Faire de l'ancienne école de Bellemène un espace de vie associative**, des locaux de proximité et un lieu de vie associatif,
- Lancement d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une plateforme de cohésion sociale** sur la Grande fontaine offrant des activités socio-culturelles et sportives,
- Continuer le déploiement du programme de professionnalisation des Agents d'Exploitations afin d'amélioration l'accueil,
- Améliorer et compléter l'offre d'animations et d'ateliers de proximité.
- Redéfinir les modalités et les outils liés aux conventionnements auprès des particuliers et des associations.

En termes d'accès aux droits, après la réalisation des travaux d'aménagement de l'Antenne de Justice de La Saline et le déménagement de celle de Plateau Caillou, l'Antenne de justice de Saint-Paul Centre sera réaménagée afin de permettre également la création d'un bureau

supplémentaire pour plus de permanences et un meilleur accueil et discrétion des usagers. Ces travaux d'amélioration des conditions d'accueil viendront optimiser l'offre d'accès aux droits des Saint-Paulois.

La journée de l'accès aux droits est reconduite annuellement sur Saint-Paul ainsi que les randonnées du droit dans les écarts les plus éloignés (Cirque de Mafate).

OPTIMISER LE SERVICE FUNÉRAIRE

Les travaux d'extension du cimetière du Guillaume touchent à leur fin et seront terminés début 2023.

L'étude sur **l'extension du cimetière de Bois-de-Nèfles démarrera en 2023** et celles relatives à l'extension des cimetières de Villèle et Tan Rouge se poursuivront.

En 2022, le dossier de réalisation des deux chambres funéraires de l'Étang Saint-Paul a été repris. A la fin de 2022, la Ville aura déposé auprès du préfet de La Réunion son dossier de demande d'habilitation funéraire, préalable nécessaire à la réalisation de cet équipement. En parallèle, les services de la Ville se sont rapprochés des services de la sous-préfecture afin de retravailler le dossier technique de cet équipement en vue d'intégrer les dernières exigences réglementaires. Les plans remaniés ont déjà fait l'objet d'une pré validation par les services de l'État. Au début de l'année 2023, le dossier de demande d'autorisation d'implantation des deux chambres funéraires de l'Étang sera déposé, suivi du dossier d'habilitation une fois les travaux de construction engagés.

La Ville va également lancer **un marché en vue de retenir un prestataire dans le cadre de son projet de numérisation des cimetières**. L'objectif est d'aboutir à la mise en place d'une cartographie numérique des cimetières de Saint-Paul répertoriant les concessions afin de permettre aux familles de retrouver facilement les sépultures de leurs défunts, par la mise en place de bornes numériques interactives au sein de ces équipements.

LA POLITIQUE DE LA VILLE, EN SOUTIEN AUX QUARTIERS DES BASSINS DE VIE

La Politique de la Ville est **un laboratoire d'idées et de projets pour les quartiers**. Elle est transversale à de nombreuses actions portées par la Ville en matière d'inclusion, d'insertion et de prévention.

L'année 2023 sera une année charnière pour la Politique de la Ville puisque ce sera la dernière de l'actuelle période de contractualisation. Au cours de cette période, au regard de l'évolution urbaine et sociale des territoires, il conviendra de se réinterroger sur la définition et la délimitation des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ces réflexions devraient nous conduire à intégrer de nouveaux quartiers aux QPV existants.

L'opérationnalité du **déploiement d'une nouvelle équipe de chefs de projet**, qui s'appuiera sur la méthodologie d'intervention de la Politique de la Ville, se fera à l'échelle des 7 Bassins de Vie. Ainsi, les chefs de projet initieront des ateliers d'équipe opérationnelle réunissant les différents acteurs intervenants sur le territoire et cela dans un objectif de partage d'informations et de coordination des interventions sur les Bassins de Vie.

Le dispositif qui est prorogé d'une année concentrera ces interventions autours des 4 piliers de la Politique de la Ville à savoir : le pilier cohésion sociale, le pilier développement économique et emploi, le pilier du cadre de vie et du renouvellement urbain, et le pilier des valeurs de la république et de la citoyenneté, en s'appuyant plus fortement sur les instances participatives du Contrat de Ville que sont les Conseils Citoyens.

Les actions seront renforcées et mises en œuvre conformément à la prochaine programmation 2023 comme suit :

- **Poursuite du fonctionnement des ateliers relais**,

- **Poursuite du Programme de Réussite Educative** (PRE) et extension de son périmètre,

- Démocratisation de la pratique physique et sportive sur Saint-Paul, dont l'objectif est de permettre à des jeunes des QPV de découvrir des activités sportives nouvelles,

- **Expérimentation d'une nouvelle méthode d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme :** Méthode d'alphabétisation « Yo si puedo » auprès de 10 groupes au sein de différents quartiers de Saint-Paul,

- Accompagnement à la **mise en œuvre d'Opérations Ville Vie Vacances** (OVVV),

- Poursuite de l'accompagnement des Saint-Paulois dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle de proximité : Il s'agit de faire émerger et de valoriser les initiatives solidaires, d'accompagner les porteurs de projet, de sensibiliser le public à la formation et à l'emploi par un partenariat fort avec les acteurs, et de favoriser l'insertion sociale des habitants,

- Prévention de proximité (club de prévention incluant les éducateurs de rue sur Plateau Caillou, la Saline, Fleurimont, Pôle d'échange Saint Gilles-les-Hauts, /Eperon, Bout de l'Etang, Grande Fontaine/Savanna),

- **Soutien des familles et favorisant la solidarité dans les Bassins de Vie** : Le but étant de prévenir les situations de grande précarité, de développer les actions liées à la parentalité dans les territoires prioritaires, de contribuer au renforcement de la couverture sociale de la population dans l'objectif d'un meilleur épanouissement humain,

- **« Prima vera », un programme de prévention des conduites à risques et addictives, en milieu scolaire,**

- Mise en place d'une action d'insertion par l'activité économique qui aura pour ambition de fédérer les différents acteurs du développement économique d'un territoire,

- Soutien à l'amélioration du cadre de vie des Saint-Paulois : Il s'agit de participer à la rénovation des parties communes des groupes d'habitations, et de travailler avec les habitants et les acteurs institutionnels sur les projets d'aménagement à venir dans ou à proximité des quartiers prioritaires :

    - Mise en œuvre des actions liées aux conventions Abattement Taxe Foncière sur les Propriété Bâti (AFTPB),

    - Participation aux concertations liées aux différents projets d'aménagements (ZAC/renaissance 3, ZAC Eperon, ZAC de la Saline, ZAC du Guillaume, ZAC de Sans Souci, PRU, Eco-Cité…)

UN TERRITOIRE SÉCURISÉ

La Ville de Saint-Paul connaît des enjeux de sécurité et de tranquillité publique très importants au regard de la taille du territoire.
L'objectif est de faire de Saint-Paul, une ville sécurisée et tranquille pour tous ses habitants dans chaque bassin de vie.
Pour cela, l'année 2023 verra entre autres le déploiement de la vidéoprotection.

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Une prévention des conduites à risque et/ou délictueuses en priorisant des zones spécifiques d'intervention sera mise en place. De manière générale, il s'agit de poursuivre le renforcement des actions liées à la prévention de la délinquance, et de réduire le sentiment d'insécurité, en ayant une attention particulière pour la zone balnéaire et les territoires ruraux.

La sécurité et la prévention de la délinquance de la commune de Saint-Paul, comportera plusieurs volets d'intervention, et aura pour objectifs :

- La conduite de l'instance CLSPD par **la création d'une cellule de coordination (1 coordonnatrice et 1 animatrice),**
- La poursuite de groupes thématiques de travail : les violences faites aux femmes, la jeunesse, les hauts et la zone balnéaire,
- La préparation de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) sera lancée une fois le diagnostic de la situation de la délinquance sur les Bassins de Vie réalisé,
- La dynamisation des actions par la réalisation d'interventions spécifiques telles que la lutte contre le harcèlement dans les espaces publics et au travail, le rapprochement de la population avec l'ensemble des institutions (Force de l'ordre, Pompiers, médiateurs transports publics, institutions judiciaires, acteurs associatifs),

RENFORCER L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Une Police Municipale de Proximité

Au regard du dimensionnement de la commune, il apparait nécessaire de renforcer le maillage territorial dans les écarts de la commune. Le poste mobile se traduit par l'acquisition d'un fourgon aménagé et sérigraphié doté d'équipements de saisies informatiques, et d'un agencement dédié à l'activité de la police municipale. Par ailleurs, la brigade mobile permettra de disposer d'un poste avancé dans le cadre de la gestion de certaines manifestations et également en situation de gestion de crise. Les objectifs visent à rapprocher la police municipale des citoyens dans une logique de police de proximité (accueil des administrés, recueil des doléances, établissement des mains courantes, sensibilisation et prévention...).

Il apparait important de poursuivre l'effort de territorialisation de la police municipale au sein des différents bassins de vie. La Police Municipale est déjà dotée de trois brigades : Poste principal à Saint-Paul Ville, la Saline les hauts, et Saint-Gilles-les-bains. L'objectif serait de mieux desservir les secteurs de la Plaine, Bois de nèfles, Sans-souci, Le Guillaume. **Un nouveau poste de PM sera créé dans les Hauts.**

Dans la continuité du rapprochement police municipal/citoyen et inversement, **les patrouilles pédestres, véhiculées, à vélo et en trottinettes seront renforcées sur les centres villes de Saint-Gilles et de Saint-Paul Centre** (à raison d'1 fois tous les 15 jours sur Saint-Gilles et 1 fois par semaine sur Saint-Paul). Par ailleurs, l'effort de proximité de la police municipale continuera également sur les ilets de Mafate 1 fois par mois afin de recueillir les doléances, traiter les problématiques rencontrées dans les prérogatives de la PM et orienter vers d'autres services le cas échéant.

Une Police Municipale Efficace

Face aux enjeux du territoire et à sa diversité géographique **le partenariat entre la police municipale et la gendarmerie sera consolidée sur différentes thématiques** (lutte contre les phénomènes de pousse, consommation de produits stupéfiants et d'alcool sur la voie publique, renforcement des contrôles sur la voie publique et prévention des rixes...) afin d'aboutir à une sécurisation optimale du territoire.

Les actions de la police municipale seront également renforcées en matière de réduction des actes d'incivilités et des troubles anormaux du voisinage, de lutte contre les nuisances sonores, de renforcement des contrôles en termes de stationnement et de circulation sur la voie publique notamment aux abords des établissements scolaires. En lien avec le TCO, les efforts en matière de lutte contre l'errance animal, sensibilisation sur les dépôts sauvages et les VHU seront également accentués.

La professionnalisation des agents sera renforcée grâce à mise en place de séances de Techniques Professionnelles d'Interventions ainsi que le développement des aptitudes physiques par le biais d'entrainements dispensés par les Moniteurs en TPI (en salle de sport dédié).

Une Police Municipale Innovante

Afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes tout en assurant l'attractivité de son territoire, la Ville procédera à la seconde phase du **déploiement du dispositif de vidéoprotection.** Cela s'inscrit dans le cadre d'une stratégie générale de sûreté et de protection de la voie publique afin de dissuader et d'identifier les auteurs d'infractions. Le visionnage en temps réel des images (par le biais de 51 caméras) s'opèrera à l'intérieur du centre de supervision urbain (CSU) par des opérateurs formés à cet effet et composé d'agents ASVP et PM.

Afin de disposer de moyen de transport rapide en termes de déplacement sur le territoire et de répondre aux enjeux de la sécurité routière, la PM procédera à **la création d'une brigade motorisée (moto et cyclomoteur).**

Le renforcement des équipes se fera avec le recrutement d'Assistant Temporaire de PM (ATPM) sur des périodes estivales déterminés.

La modernisation des équipements se fera par l'acquisition de **nouvelles armoires fortes pour les armes et munitions** permettant un **suivi et une traçabilité informatisés** lors des prises et intégrations du matériel par les agents, en lieu et place des registres manuscrits.

LA SÉCURISATION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE BAIGNADE

La surveillance opérationnelle des zones de bains est assurée par les surveillants sauveteurs des plages au niveau de cinq postes de secours (Boucan-Canot, Roches-Noires, Hermitage Village, Hermitage la Passe et la Saline).

Dans la continuité des travaux déjà engagés, la Ville poursuit son objectif de **rénover, de sécuriser et de moderniser l'ensemble des postes de surveillance** par la mise en œuvre d'un programme de maîtrise d'œuvre porté par le Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique. Un des premiers chantiers concernera le poste de l'Hermitage-les-Bains.

Au regard de la forte fréquentation des baigneurs et des usagers de certaines activités nautiques sur le secteur de Trou d'eau, la Commune souhaite **créer dans un premier temps un poste de surveillance mobile permanent.**

La Ville souhaite poursuivre avec l'expertise technique et scientifique du CSR (Centre Sécurité Requins) son action en faveur d'un retour sécurisé des activités nautiques sur sa façade maritime afin de répondre notamment à l'ambition d'une ville attractive, accueillante et participative. Le dispositif « water patrol » qui repose sur différents niveaux de protection (PAVAC, Water Patrol, EPI) aura vocation à être déployé sur le spot des Roches Noires. Ce nouveau dispositif de protection reposera sur la nécessaire **création d'une nouvelle zone d'expérimentation opérationnelle** où des moyens de réduction du risque requin seront déployés et accompagnés de process innovants (caméras sous-marine, balises, bateau technologique...).

La Ville poursuivra en liaison avec le CSR les tests sur **le filet de baignade amovible** en baie de Saint-Paul. Si les tests sont concluants au bout de la phase d'expérimentation qui devrait durer 6 mois, le dispositif de protection déployé aura vocation à devenir propriété de la commune et permettra ainsi la création d'une nouvelle zone d'expérimentation opérationnelle de protection de la baignade avec des moyens de surveillance qui seront associés .

Afin de renforcer la sécurité sur les plages et permettre le retour des activités nautiques, la ville poursuivra son effort d'investissement pour acquérir des moyens nautiques et de surveillance complémentaires (jet ski, semi rigide, drones de surveillance, caméras à perche pour le bateau technologique.)

LE SPORT

UNE VÉRITABLE POLITIQUE SPORTIVE POUR UNE VILLE EN MOUVEMENT

Le sport est rassembleur, nous le savons tous. Même s'il est initialement tourné vers la jeunesse, il intéresse aujourd'hui à toutes les couches de population et il s'immisce dans toutes les sphères de la société en termes de loisirs, d'insertion, d'éducation, de cohésion sociale, de santé et d'attractivité.

Dès la fin de cette crise sanitaire, le sport via son tissu associatif s'est remis en mouvement, en relançant dans chaque bassin de vie une dynamique sportive pour répondre aux attentes des pratiquants.

De nouveau labellisée, cette année comme « Ville Active et Sportive » aux 3 lauriers, la Ville poursuit sa politique sportive en termes d'innovation au travers de son programme d'équipements sportifs, d'animations et d'accompagnement aux associations.

L'affirmation de cette politique sportive attractive et ambitieuse sur 2023 doit être entièrement connecté aux besoins et enjeux de notre territoire, en termes de loisirs, d'insertion, d'éducation, de cohésion sociale, de santé et d'attractivité.

Des sports traditionnels aux nouvelles pratiques urbanisées, Saint-Paul se construit chaque année au travers de son programme d'équipements sportifs allant de l'implantation de Street workout dans les quartiers, ainsi que la création du premier pumptrack et padel tennis sur son territoire pour début 2023.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS SA DIMENSION UNIVERSELLE

Favoriser la pratique sportive en club

La Ville poursuit son s**outien aux clubs qui mettent en place des activités sur le territoire** au travers d'une politique d'aide au fonctionnement et au développement mais aussi par un accompagnement aux transports aériens porté par l'OMSEP de Saint-Paul.

Elle s'attachera sur l'année 2023 à développer, concevoir une nouvelle stratégie de source financement, par le biais d'un « fonds de dotation » au secteur non lucratif dans le domaine du sport permettant de **développer et d'accompagner des initiatives nouvelles** autour des thématiques tels que : le sport santé bien être ; le sport et insertion, le sport et inclusion, sport et environnement.

Affirmer le rôle du sport dans la continuité éducative

Les valeurs du sport, au premier rang desquelles le fairplay, le dépassement de soi, le respect, le contrôle jouent un rôle essentiel dans la construction de l'enfant. L'Éducation Physique et Sportive à l'école mais aussi après l'école sont des moments clés auxquels la ville apporte son soutien en reconduisant pour cette année, les différentes actions suivantes :

Sur le temps scolaire

- Le plan sports collectifs (basket/ Handball/ Volley/ Football...)
- Le plan motricité (Gymnastique/ Danse et Boxe)
- Le plan Aisance aquatique & savoir nager
- Le plan nautisme (Voile et kayak au lagon)

Le nouveau dispositif « Athlécoles » lancé dès cette année scolaire va concerner 6 650 enfants sur la période allant sur 2022-2024. 5 regroupements seront proposés en 2023 dont meeting d'athlétisme qui sera organisé en juin sur le stade PJB pour ces scolaires.

Sur le temps péri et extrascolaire

- Continuité des écoles municipales de trampo-Gym, de beach soccer, beach tennis et de multi-activités pour les 07/11 ans

Pour cette nouvelle année scolaires 2022-2023, **5 nouvelles écoles municipales de sport ont été mises en place dans différents bassins de vie** de Saint-Paul, pour les 12-15 ans.

Il s'agit d'une école de football, de handball, de boxe, d'athlétisme et de ski nautique, tous les mercredis après-midi.

Enfin, le plan « Vacances Sports » viendra étoffer l'offre d'activités pour toutes l'année pour les 07-15 ans.

Accompagner le développement du sport santé bien être

Le sport au service de la santé est une des orientations phare de notre politique sportive. L'accompagnement de l'Office Municipal des Sport et de l'Éducation Populaire (l'OMSEP) en tant que première « Maison Sport Santé » sur plan Régional, permet :

- **De renforcer les 2 dispositifs Sport Santé** sur Ordonnance et Sport Santé Plus sur l'ensemble de notre territoire,
- **De consolider la formation Sport Santé Bien être** des éducateurs de la ville. Au sein de la Direction des Sports
- De continuer à promouvoir sur les 6 bassins de vie, les 2 dispositifs de « Bougez (Ô Féminin, Ô Séniors)
- **D'accentuer la mise en place de « l'heure de sport hebdomadaire aux employés »** par une grande palette d'activités

Développer les sports de nature

Poursuivre la démarche de la Commission Communale des Espaces Sites et Itinéraires dont les objectifs sont :

- **Sécurisation des voies** d'escalade en milieu naturel (urgent / sécurité)
- **La mise en place et le suivi de la convention avec la ligue de vol libre** pour le développement du parapente sur notre territoire (aménagement de l'aire de décollage et d'atterrissage)
- **Développement d'un label éco-manifestation**
- **Aménagement d'un parcours de santé au niveau de Corbeil**
- **Planification d'une aire de tir à l'arc** sur le terrain Cross à Tan Rouge pour l'association des Archers de Tan Rouge.
- Engager le **projet de création de la première école municipale des sports de nature à La Réunion.**

LES ÉQUIPEMENTS, VECTEURS DE DYNAMIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET DE CHACUN DES BASSINS DE VIE.

Les principaux **enjeux sont de réussir à entretenir, rénover et réhabiliter un parc d'équipements sportifs** très vieillissants tout en maintenant son activité, mais également de créer de nouveaux équipements sportifs dans l'ensemble des bassins de vie afin de diversifier l'offre sportive sur son territoire.

Les demandes d'activités sportives d'aujourd'hui ne correspondent plus forcément aux équipements sportifs d'hier. Il s'agira d'**être innovant et multiplier les projets au cœur des quartiers** : street workout, Parkour, pumptrack, skate park, foot 5...

Parmi les projets prévus en 2023, peuvent être cités :

- **La livraison de l'aire de musculation et de Fitness sur le parcours de santé** de la Saline les Bains et de 2 terrains de padel tennis sur le site du Front de mer
- **La création d'un Pumptrack sur Plateau Caillou**

- La réfection du Plateau Sportif de Bras canot avec vestiaires et gradins.
- **La réhabilitation du terrain synthétique** de Laperrière.
- **Lancement de la réhabilitation du boulodrome** Rue Jacquot dimensionné pour des rencontres nationales et internationales.
- La finalisation du programme Street Work Out sur le quartier de Ruisseau, Bois Rouge et d'une aire de Parkour et d'un terrain de foot 5 sur Plateau Caillou
- Le lancement d'une étude de faisabilité pour un Plateau Sportif sur Bellemène
- La réfection des couvertures thermique de la piscine de Bois de nèfles et de Saint-Paul,

- **L'implantation de divers modulaires sur nos sites sportifs** pour répondre au fonctionnement des associations sportives
- La réhabilitation du Dojo de la Saline et de Plateau caillou
- La relocalisation de la Direction des Sports sur le site des tennis du front de mer

La recherche de financements sera une priorité sur l'ensemble des projets et la mutualisation des équipements publics recherchée en nouant des partenariats avec les autres collectivités (Région, Département), l'Etat par le biais de l'Agence National du Sport et les fédérations sportives dans le cadre du plan 5000 équipements.

Les projets d'envergure doivent aussi avoir une place prépondérante dans la structuration du territoire afin de rattraper le retard structurel en équipements sportifs. **Le projet de création d'un gymnase sur la Saline et d'un complexe vélo sur Cambaie se concrétisent dans l'avancement des dossiers.**

Parallèlement à ces divers projets, une **des orientations essentielles de 2023 est d'une part, l'optimisation de l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs arrivés à saturation** par une meilleure évaluation systématique des fréquentations et d'autre part, sur la mise en place d'un système d'accès automatisé de nos équipements permettant de tendre vers un fonctionnement plus autonome de nos associations sportives sur nos équipements.

LA PRATIQUE SPORTIVE COMME VECTEUR DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE

Saint-Paul rayonne par le sport bien au-delà de ses frontières. Ce dynamisme et cette vitalité sont le résultat d'un engagement fort de notre tissu associatif, d'une expertise dans l'organisation et l'accueil de grands événementiels sportifs et les résultats de nos athlètes, tant champions du Monde, d'Europe et/ou de France.

Parmi les événementiels phares de la Ville qui **seront reconduits en 2023** :

- Open International de Beach Tennis de La Réunion.
- Mégavalanche
- Jour de Sport Santé,
- Meeting international d'athlétisme,
- Esprit Beach Océan Indien,

Enfin, pour **cette année 2023 Saint-Paul s'inscrira dans le dynamisme des Jeux Olympiques** et paralympique de Paris 2024 en **soutenant le projet « Athlécoles »** dans le cadre des préparatifs pour le déplacement de 20 enfants et 4 enfants en situation de handicap sur les jeux de Paris 2024.

CULTURE ET PATRIMOINE

DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LA VILLE

Des propositions culturelles diversifiées, un patrimoine mis en lumière qui raconte l'histoire de la ville et offre aux regards des citoyens des perspectives pour la Ville de demain, des festivals et des actions culturelles qui, en célébrant les peuples réunionnais, animent les bassins de vie … Tous ces éléments sont constitutifs de la future politique culturelle saint-pauloise, formalisée en 2023 et qui sera le fil rouge de nos actions.

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Label Ville d'art et d'histoire

La Ville de Saint-Paul s'engage pour le renouvellement de son label qui se concrétisera par la rédaction du bilan 2012/2022 et du nouveau projet décennal 2023/2033.

Développer les outils de valorisation du patrimoine

- Des patrimoines mis en lumière : un parcours de découverte nocturne, rendant propice les découvertes à la tombée de la nuit, favorisant l'émergence de balades de nuit.
- L'espace culturel Sudel Fuma accueillera de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville
- De nouveaux outils compléteront les expositions et les parcours numériques
- Une programmation culturelle sera mise en place, dans les bâtiments accueillant du public, avec des partenariats, pour mettre en valeur les patrimoines du territoire

Poursuivre le travail d'inventaire, d'études et de diagnostic

Les inventaires des patrimoines historiques et culturels sont primordiaux et préalables à tout travail de conservation, de protection, de restauration et de valorisation. **L'objectif est d'apporter à la commune les éléments de connaissances de son patrimoine, éclairer ses décisions tant pour la prise en compte du patrimoine pour les projets d'aménagement, que pour son appropriation par la population ou pour sa valorisation touristique.**

L'inventaire des patrimoines de la zone Nord de Saint-Paul [Citernes, chemins pavés, patrimoine défensif, chemin de pêcheurs, quartier de la Baie avec ses kaz pêcheurs] sera lancé en 2023.

En 2023, des dossiers et des brochures seront édités pour différents types de publics : enseignants, scolaires et touristes (résidents et extérieurs).

Engager les travaux de conservation et de restauration du patrimoine

La Ville de Saint-Paul compte **26 monuments historiques sur son territoire**, dont deux classés : Maison Grand Kour (ancienne école franco-chinoise) et le domaine de Villèle. Elle est propriétaire de **12 d'entre eux pour lesquels des travaux de restauration sont nécessaires.**

La Ville de Saint-Paul souhaite engager :

- **Des études de définition et de faisabilité** sur la Villa Verguin, la Maison Grand Kour, la friche industrielle de Vue Belle

- **Des travaux de restauration** de la Poudrière, de l'église de la Conversion, de la Maison Potha, de la Fontaine de la Vierge, du Hangar Fillod, du Marché couvert et du Four à chaux de Grand Fond

La Direction de la Culture et du Patrimoine s'appuiera sur l'expertise de la Direction Superstructure.

Collaborer sur les projets transversaux intégrant le patrimoine

Le Service Patrimoine collabore avec l'ensemble des services de la ville sur des projets d'aménagements, sportifs ou encore économiques.

SAINT-PAUL, TERRE DE FESTIVALS ET DE CRÉATIVITÉ

Faire de Saint-Paul une terre de festivals

Tout au long de l'année, Saint-Paul vibre de propositions originales, d'énergie créatrice, de talents multiples et de scènes incontournables. La Ville de Saint-Paul renouvelle **son engagement auprès des organisateurs de festival**. Plus de 10 festivals rythment l'année saint-pauloise.

Animer une programmation évènementielle locale, nationale et européenne

Le service Patrimoine et le Service Programmation artistique et culturelle travaillent en collaboration avec les services de la DAC et des associations porteuses d'événements nationaux, européens ou internationaux afin de **proposer au public une programmation riche et diversifiée.** Il s'agit entre autres de la Nuit des musées, du Printemps des cimetières, des Journées nationales du patrimoine de pays et des moulins, des Journées européennes de l'archéologie, des Journées européennes du patrimoine, des Journées nationales de l'architecture, de la Semaine créole, de la Fête de la Musique,

Le Nouvel An chinois, le Nouvel An Tamoul, l'Aïd, le Dipavali, le 20 désamb sont autant d'événements culturels qui sont célébrés et qui rythment l'année.

2023 sera rythmée et axée sur le 360ième anniversaire du peuplement qui servira de fil conducteur pour toutes les actions culturelles.

Soutenir la structuration, la création et la diffusion des artistes professionnels

La Ville de Saint-Paul souhaite accompagner les filières professionnelles et soutenir l'emploi culturel au travers son soutien aux compagnies conventionnées que sont le Théâtre des Alberts, la Compagnie Morphose, via le dispostif MAQ (manifestation artistique de qualité). Elle s'engage à soutenir l'innovation culturelle en favorisant l**a création artistique professionnelle d'aujourd'hui** en matière de théâtre, de marionnettes, d'arts de la rue, de cirque, de danse, de musique, d'arts de la parole, de cinéma, d'arts plastiques, visuels ou de toute forme hybride mettant l'accent sur la pluridisciplinarité.

Le dispositif de subventions est désormais bien structuré et permet d'accompagner les compagnies et les associations.

Accompagner les artistes amateurs et émergents

La Ville de Saint-Paul réfléchit à la **création de la Maison des pratiques amateurs** dont la mission est d'encourager, de développer et de valoriser les pratiques artistiques amateurs du territoire.

La Ville de Saint-Paul souhaite prendre en compte de l'ensemble de l'offre de transmission, à savoir l'enseignement artistique mais aussi les pratiques amateurs grâce à l'élaboration d'un schéma communal des pratiques en amateurs. **Son objectif est de soutenir et décloisonner les pratiques en amateur, favoriser les échanges et les confrontations entre les disciplines artistiques** (musique, danse, théâtre, arts visuels...) ; d'encourager ces acteurs à développer des liens avec la création et la diffusion professionnelle.

Faire de Saint-Paul une terre de tournage

La Ville de Saint-Paul souhaite **faciliter l'accueil de tournages sur son territoire** en permettant l'accès à ses sites et ses monuments emblématiques.

SAINT-PAUL, UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE...

Installer un quartier culturel créatif dans le centre-ville de Saint-Paul

La Ville de Saint-Paul souhaite promouvoir l'offre culturelle en favorisant la mise en réseau d'un espace culturel et de parcours pérennes ou éphémères entre les équipements du centre-ville de Saint-Paul : Lespas Leconte de Lisle, CIAP, Micro-folie, La Cerise, Médiathèque centrale... Elle encouragera le développement d'initiatives privées d'industries créatives.

Soutenir le centre culturel Leconte de Lisle

Le bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation ; il est également envisager d'augmenter la capacité d'accueil. Des réflexions vont être lancées en 2023.

Accompagner les lieux de création et de diffusion du territoire

Le territoire de Saint-Paul est **riche de lieux de création et de diffusion** portés par des acteurs publics et privés : Lespas, le Hangar, le Téat plein air, ...

Piloter le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle

En partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'action Culturelle), la DAC (Direction des Affaires Culturelles) et les trois circonscriptions, la Ville de Saint-Paul développe son engagement financier et méthodologique pour permettre aux élèves un accès à l'œuvre, une rencontre avec l'artiste et la pratique artistique.

Développer des actions culturelles pour tous les types de publics

La Ville de Saint-Paul c**onsidère que l'accès à la culture est un droit fondamental et que l'expression des cultures et la valorisation de l'expression de chacun** contribuent à la force de la diversité culturelle. C'est pourquoi la Direction Culture et Patrimoine proposera des actions tout au long de l'année permettant un accès à tous à la culture et aux arts : vacances culturelles, offres déclinées à partir des expositions, ...

VALORISATION DU PERSONNEL COMMUNAL ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le développement des services publics figure parmi les priorités du mandat. Cette orientation se traduit par la volonté de soutenir l'investissement humain notamment au travers d'un plan de valorisation du personnel et d'une optimisation des ressources, tout en assurant la maîtrise des finances publiques.

Le budget primitif 2023 affirmera cet engagement et la masse salariale devrait s'établir entre 101 M€ et 102 M€. Ce montant devra intégrer l'évolution des facteurs exogènes (effet Glissement vieillesse technicité – GVT - correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne), les coûts liés à l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que la revalorisation du SMIC et les coûts induits par la première année de mise en œuvre de l'engagement volontariste de la collectivité en faveur des agents percevant des bas salaires.

Par ailleurs, le budget 2023 couvrira les besoins liés aux nouvelles offres de service public proposées dans les orientations budgétaires.

Plus précisément, les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l'année 2023 visent à améliorer d'une part les conditions de travail collectives par la mise en œuvre d'une gestion des Ressources Humaines innovante et participative, et d'autre part, les situations individuelles.

Différentes mesures seront mises en œuvre pour l'année 2023 pour l'amélioration des conditions de travail et une gestion optimisée des ressources humaines :

Au titre de la carrière :

• la révision et la complétude du RIFSEEP engagées fin 2022 seront effectives en 2023 et permettront l'intégration des dernières filières et cadres d'emplois ainsi que l'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Cette refonte qui sera menée avec les organisations syndicales permettra la mise en cohérence du RIFSEEP avec l'organigramme ;

• Poursuite de la professionnalisation de la fonction d'encadrement avec la mise en place de formations spécifiques ;

• La politique sociale de la Commune se traduit par un budget d'environ 1,7 millions d'euros (données issues du rapport social unique 2020). La Commune participe directement à ces prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection

sociale complémentaire.
• Les subventions et participations de la Commune permettent par ailleurs au Comité des Œuvres Sociales d'offrir des prestations d'aide à la vie familiale, de titres restaurant, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportive. Ces actions seront poursuivies.

• Poursuite du plan de titularisation, en tenant compte notamment de la manière de servir de l'agent ou encore son ancienneté.

• Poursuite de la mise en stage ou nomination des lauréats de concours ou d'examens professionnels.

• Une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences sera initiée, accompagnée d'un plan de formation adapté et d'une anticipation des départs à la retraite, afin d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois et des compétences, tant sur le plan individuel que collectif ;

• Le plan pluriannuel d'optimisation de gestion des ressources humaines devra viser un objectif de meilleure adéquation des ressources aux besoins, notamment grâce aux outils de gestion RH et à l'appui des Lignes Directrices de Gestion ;

• Une politique volontariste de mobilité interne sera menée, notamment par la diffusion des annonces de vacance de postes aux agents de la collectivité et l'accompagnement des agents en attente de reclassement ;

• Un nouveau partenariat avec Pôle Emploi permettra de diffuser à un plus large public les avis de recrutement de la Collectivité et ainsi l'accompagner sur les temps forts de recrutement annuels (PEC, ALSH, ATSEM, parcours de professionnalisation pour les métiers en tension : métiers de la Restauration, de la Lecture Publique, machinistes...) ;

Dans un objectif de rationalisation des effectifs, le mode de gestion en mutualisation sera proposé aux services sur des périmètres d'intervention élargis.

Pour l'environnement et le bien-être au travail :

• Optimisation du dispositif initié en 2022 de l'heure d'activité culturelle et sportive hebdomadaire proposée aux agents pendant leur temps de travail ;

• Travailler à l'émergence d'outils en faveur de la lutte contre l'illettrisme et les dépendances pour une meilleure prise en charge auprès du personnel communal concerné ;

• La convention relative à la médecine du travail avec le Centre de Gestion (CDG) sera poursuivie avec un élargissement aux contrats PEC ; conclusion de convention spécifique sur la gestion de certains risques professionnels ;

• Dans le cadre du renouvellement de la convention avec le FIPHFP, pour les exercices 2021-2024, la municipalité confirme son engagement en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés. Ceci se traduit par l'accompagnement à la reconnaissance du handicap et le maintien dans l'emploi des agents reconnus RQTH, notamment par l'adaptation des conditions et outils de travail. L'objectif poursuivi est a minima de répondre aux 6% d'obligation de recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE). Par ailleurs, la Commune confirme le renforcement de sa politique d'apprentissage avec l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis en 2022.

• En lien avec les organisations syndicales, les procédures de prévention et traitement des Risques Psycho Sociaux seront mises en place et des visites de sites communaux organisées ;

• La formation des agents, hors CNFPT, sera poursuivie, avec un budget prévisionnel de 80 000 €, hors apprentissage ;

• La mise en œuvre du dispositif du Compte Personnel Formation (CPF) avec un budget dédié ;

• Optimisation de la gestion du temps de travail en lien avec les encadrants intermédiaires et supérieurs, afin de garantir une meilleure assiduité des effectifs, gestion des congés et des outils de suivi ;

• Rationalisation du recours aux heures supplémentaires avec la mise en place d'un cadre pré défini en nombre d'heures et en coût financier auprès des directeurs de pôles.

Pour la communication interne et le développement de compétences via l'immersion :

• La Collectivité permettra l'immersion de ses agents au sein d'une autre administration ou collectivité, notamment métropolitaine, afin d'acquérir une compétence nouvelle ou échanger sur la mise en œuvre de projets ;

• Poursuite du dispositif d'immersion proposé aux agents au sein des services municipaux, pour le développement de compétences et afin de promouvoir la mobilité ;

• L'accueil des nouveaux agents sera facilité et leur prise de poste et intégration seront accompagnés d'un livret d'accueil du nouvel arrivant ;

• L'accompagnent des agents dans leur carrière sera amélioré par un suivi de proximité

• La communication interne sera développée via le support Intranet et la mise en place de publications thématiques RH au plus proche de l'agent ;

L'ensemble de ces mesures permettront la poursuite d'une politique des Ressources Humaines dynamique et participative.

OPTIMISATION DES RESSOURCES

Afin de mieux évaluer l'activité des services, la création et l'utilisation de tableaux de bord permettront de disposer d'indicateurs. Une meilleure utilisation des logiciels de gestion existants permettra d'optimiser le fonctionnement des services.

Gestion des moyens logistiques et évènementiels

Une optimisation des moyens logistiques est recherchée. Un état des lieux précis des stocks et des capacités de stockage du magasin permettra d'améliorer la gestion du patrimoine communal notamment sur le mobilier.

Le recours à **une réservation dématérialisée des équipements communaux** permettra d'avoir une meilleure visibilité des prêts réalisés.

Des sessions de formation à destination des utilisateurs des différents logiciels **de gestion du patrimoine et des activités** (ex Atal) seront organisées.

Le matériel utile à la **gestion évènementielle sera renouvelé et modernisé** afin de faciliter les conditions d'intervention des agents.

Compléter le système de vidéo surveillance du magasin central existant en augmentant la zone de couverture par des caméras, en remplaçant le matériel vieillissant et en rajoutant un terminal vidéo dans le bureau du responsable de service.

Remplacement du système de gestion informatique du stock du magasin central par un outil plus moderne afin de permettre un gain de temps pour les gestionnaires.

Mise en place d'indicateurs de consommation par service ou par sites.

Une amélioration de la gestion du parc auto sera poursuivie dans une logique de performance et d'analyse des coûts.

La mise en place d'un pool de véhicules en complément ou en remplacement des véhicules dédiés directement aux services permettra d'optimiser la gestion du parc automobile.

Poursuivre l'encadrement des remisages à domicile en lien avec le cadre réglementaire et le contrôle de la consommation en carburant.

MODERNISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DÉMATERIALISATION

En 2023, le déploiement des différents logiciels se poursuivra en s'assurant de l'accompagnement des agents à leur utilisation.

Aussi, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès à Internet dans les écoles.

DÉPLOIEMENT DE LOGICIELS DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DES DOCUMENTS ET PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉES

La poursuite de la dématérialisation des actes administratifs s'est traduite en 2022 par l'appropriation du parapheur électronique iparapheur. Pour 2023, il convient d'accentuer son déploiement avec une formation pour les agents non utilisateurs et par le développement d'une interface entre le logiciel cindoc et iparapheur.

Instaurée en 2020, l'usage de la plateforme nationale CHORUS, est aujourd'hui généralisé à la quasi totalité des factures de la commune.

La mise en place d'un logiciel métier Documentation dédié aux archives et documentations permettra la mise en ligne sur l'intranet de tous les documents archivés, et l'utilisation (par les gestionnaires et par les visiteurs) de fonctionnalités performantes, de référencement, de catégorisation, de mise en page, de recherche, etc ...

Le logiciel de gestion des cimetières dont dispose la Commune de Saint-Paul a permis de recenser la quasi-totalité des lieux d'inhumations répartis dans les 9 cimetières.

Afin de faciliter l'accès aux données funéraires et mieux orienter les visiteurs, il convient de faire évoluer ce logiciel, dont les performances techniques sont limitées en y ajoutant des fonctionnalités plus performantes de gestion des lieux d'inhumation (localisation sur une carte interactive, bornes...).

Pour répondre à une obligation réglementaire, la Commune de Saint-Paul a **mis en place un téléservice permettant le traitement des demandes d'urbanisme des administrés par voie électronique.** Ainsi, les demandes en ligne de permis de construire, de certificats d'urbanisme, etc sont désormais déposées sur une plateforme appelée GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).
En 2023, la Ville poursuivra le développement de ce téléservice en y ajoutant des interfaces avec d'autres services ou procédures : (contrôle de légalité, envoi aux services de l'État pour avis...).

La Ville s'équipera d'un SAE (Système d'Archivage Électronique), logiciel spécialisé permettant l'archivage légal des documents numériques.

En vue d'un perfectionnement des agents utilisateurs et d'une meilleure prise en main des nouveaux arrivants, des sessions de formation sur le logiciel de gestion des ressources humaines CIRIL-RH, sera mise en place par la collectivité.

Aussi, les services utilisateurs du logiciel Planitech, notamment la Direction des Sports souhaite mettre en en œuvre, en 2023 une expérimentation d'ouverture et de fermeture automatisée des sites sportifs.

La Ville continuera également d'acquérir de nouveaux équipements (matériels et logiciels), plus performants, et qui répondent au mieux à l'évolution des technologies dans ce domaine et aux besoins des services et des administrés.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS INTERNET DANS LES SITES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE ET LES ÉCOLES

Pour compléter **les 11 Espaces Publics Numériques (EPN) déjà en fonctionnement**, les sites administratifs qui sont éligibles au Wimax (« visibles » par les antennes qui seront installées) accueilleront de nouveaux EPN, permettant ainsi l'économie de multiples abonnements internet.
Les sites sont identifiés en fonction des lieux choisis pour accueillir les antennes émettrices / réceptrices.

S'agissant de l'**équipement en internet des établissements scolaires du 1er degré**, les modes de connexion des écoles à internet ont été renforcés ou modifiés pour permettre un meilleur confort dans l'utilisation des ressources en ligne (par ex : pour l'accès à ENT ONE,...).
Concernant les connections nécessitant un abonnement internet, l'effort budgétaire consenti par la Caisse des Écoles pour initier cette opération sera remplacé par la prise en charge de tous les abonnements concernés (4G, fibre) par la Commune de Saint-Paul, sur le budget de la Ville.

14 écoles ont été raccordées au Wimax en 2022. La commune s'attachera donc, en 2023, à raccorder l'ensemble des écoles de la Ville.

COMMANDE PUBLIQUE ET PERFORMANCE

PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est prévu de renforcer l'utilisation des dispositifs permettant de faciliter l'Accès des TPE/PME à la commande publique à travers notamment le **développement du niveau d'allotissement et des procédures multi-attributaires.**

Une démarche de simplification des procédures est aussi à poursuivre via notamment les dispositifs spécifiques d'allègement de procédures à reconduire (loi Accélération et Simplification de l'Action Publique et relèvement de seuil, procédure spécifique liée à l'innovation...).

Une redynamisation de la démarche Stratégie du Bon Achat est à mener en lien avec le TCO et l'organisation d'une journée du territoire pour la région Ouest.

Le développement du recours à la clause d'insertion et aux marchés publics réservés est un objectif constant. Un meilleur suivi des actions et un développement du réseau partenarial sont aussi nécessaires dans ce domaine.

PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPECTUEUSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** (Loi AGEC) pose des obligations nouvelles pour les collectivités territoriales afin que soit mis en avant des achats de produits issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage. Le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 vient préciser les produits et catégories de produits concernés. A ce titre, la Commune de Saint-Paul prévoit déjà l'intégration de ces dispositions dans ses consultations. Tout en gardant à l'esprit le caractère insulaire de l'économie locale avec ses contraintes, ces dispositions ont vocation à se développer à l'avenir.

De même, en application de la loi **portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** (Climat et résiliation), une dynamique de « verdissement » de la commande publique de Saint-Paul devrait être impulsée. Ainsi, des critères de jugement des offres et des conditions d'exécution plus « verts » devront être systématiquement prévus dans les marchés.

OPTIMISER LES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

L'optimisation des méthodes de travail est un objectif constant.

De nouvelles mesures peuvent être mises en place notamment en termes d'anticipation des procédures, **de dématérialisation des marchés** (outil de récupération des attestations – API en expérimentation depuis fin 2022, l'archivage électronique) ou d'amélioration dans la définition du besoin via notamment la poursuite du recours à la commission de validation des DCE et la généralisation de la fiche de présentation.

Un développement du « sourcing » en vue d'affiner la connaissance du tissu économique est primordial. Enfin, il est recommandé de **renforcer l'utilisation de la négociation** dans un objectif d'optimiser la réalisation fine des besoins de la collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, le service de la commande publique a vocation à se structurer en trois cellules : 1« Programmation et définition des besoins » ; 2 « Cellule Procédure et Qualité des Contrats » ; 3 « Cellule Suivi Exécution »

STRUCTURATION DU SERVICE DE CONTRÔLE DE PERFORMANCE ET DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre de cette nouvelle démarche de contrôle de performance, il sera initié la structuration du service et le lancement des premiers chantiers (refonte des CPI, suivi d'exécution/consommation des marchés, outils de prévention des risques…) conduisant à un fonctionnement plus efficient des services.

Le suivi des actions en lien avec l'animation des groupes de référents constitués (matériels thermiques, Parc auto, associations, harmonisation des supports bureautiques…) est à mener dans une approche partenariale avec les services opérationnels. Elle devra permettre l'amélioration des procédures, la modernisation des moyens et l'optimisation des process.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

La recherche et la mobilisation de financements partenariaux seront poursuivies pour accompagner nos projets en investissement et en fonctionnement.

Cette démarche transversale instaurée en 2021 continuera d'accompagner au plus près les services pour la sollicitation des financements publics, en particulier de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.